

Parfois mes mains ne fonctionnent pas

Ce récit qui met en scène John décrit la vie difficile des pêcheurs artisans Noirs de l'Afrique du Sud

L'histoire de la pêche artisanale en Afrique du Sud a évidemment été marquée par les relations de races et de classes qui ont prévalu sur ces côtes. Il est avéré que depuis de nombreux siècles on y pratiquait une pêche de subsistance, mais c'est surtout à partir du XVIII^{ème} siècle que les pêches de capture ont vraiment démarré sur le littoral de cette partie de l'Afrique australe. Dès le début les négociants Blancs ont occupé une place prépondérante dans cette activité, appliquant diverses stratégies pour renforcer leur contrôle sur la main-d'œuvre et les processus de production. Le pays s'est rapidement doté d'un secteur de la pêche passablement industrialisé et capitalisé, avec un système de gestion élaboré qui a marginalisé la pêche de subsistance pratiquée par les populations du littoral.

A côté de la pêche de subsistance s'est développée une pêche artisanale et à petite échelle dans le peu d'espace que lui laissaient la pêche au large et les chalutiers côtiers qui étendaient leur emprise dans la région du Cap occidental et une partie du Cap oriental. Cette pêche artisanale, qui était essentiellement l'affaire des Noirs, a été complètement marginalisée après la Seconde Guerre mondiale sous le régime d'apartheid. L'Etat et le secteur de la pêche ont alors officialisé un système de discrimination raciale qui divisait la population entre Blancs, Gens de couleur (métis) et Africains (indigènes). Sur les bateaux et dans les établissements possédés par les Blancs, la main-d'œuvre était en grande partie « de couleur » et africaine. La province du Cap occidental a été déclarée « zone préférentielle pour la main-d'œuvre métis » et il était extrêmement difficile à des Noirs de vivre et de travailler dans cette province. La pêche artisanale concernait donc essentiellement des pêcheurs métis qui vivaient dans des villages de la côte du Cap occidental et approvisionnaient le marché local. Quelques-uns possédaient leur propre bateau, en bois et à rames, mais ils étaient bien plus nombreux à travailler sur les bateaux des Blancs, avec une rémunération à la part. Le système de gestion des pêches mis en place par le régime d'apartheid a fait

comme si la pêche artisanale et de subsistance n'existait pas. Il s'agissait avant tout de réglementer la pêche commerciale qui se développait et, dans une certaine mesure, la pêche de plaisance. Ignorée par la réglementation, la petite pêche devenait ipso facto hors-la-loi.

Malgré la sévérité des lois qui cherchaient à contrôler, selon des critères raciaux, les mouvements de la population, la pauvreté qui sévissait dans les campagnes a poussé les Noirs à tenter leur chance dans la pêche industrielle du Cap occidental. Les mareyeurs et les usiniers faisaient aussi largement appel à la main-d'œuvre pauvre et pas chère des Homelands.

Il s'agissait surtout d'hommes qui arrivaient dans la région du Cap sans leur famille, de sorte que l'employeur n'avait pas à leur verser un complément familial ni à fournir un logement adapté. Il pouvait aussi se contenter de les embaucher juste pour la saison. Des recruteurs circulaient dans les campagnes en faisant miroiter la perspective d'un salaire et d'une vie meilleure à Cape Town. Certains de ces gens ont fini par rejoindre la pêche artisanale, surtout dans les villages proches des zones urbaines.

Déceptions

Avec la mise en place, en 1994, du premier gouvernement élu démocratiquement et l'introduction d'une nouvelle politique de gestion des pêches, on pouvait espérer un avenir meilleur pour la pêche artisanale, à petite échelle et de subsistance. Les petits pêcheurs ont été bien déçus.

Le nouveau régime a renforcé le système de propriété introduit dans les années 1970 avec les quotas. Actuellement l'accès à pratiquement toute la ressource dépend de l'obtention d'un quota individuel. Il y a sans doute eu quelques mesures en faveur d'une toute petite catégorie de pêcheurs de subsistance, mais à ce jour rien n'a été prévu pour la pêche artisanale : cette catégorie n'existe pas officiellement.

Ces gens opèrent dans un espace très réduit et parviennent très rarement à obtenir, face



à une vive concurrence, des droits commerciaux. Ils doivent souvent se contenter de travailler sur les bateaux des propriétaires de droits de pêche ou d'avoir recours au braconnage. Ils n'ont pas pu obtenir pour eux-mêmes le droit d'aller pêcher en toute légalité.

Ces problèmes apparaissent bien dans l'histoire de John, un pêcheur artisan. Sa vie illustre les difficultés rencontrées par les pêcheurs Noirs d'Afrique du Sud, par le passé et aujourd'hui encore. John est âgé de 49 ans et parle le xhosa, l'une des principales langues du pays. Il sait qu'il est né en 1954, sans plus de précision, et que c'était dans un petit village de la campagne du Transkei. Le Transkei était un Homeland rural classé « zone noire » par les planificateurs du régime d'apartheid qui avait décidé d'attribuer 13 pour cent du pays à la population autochtone alors que les Noirs représentaient 87 pour cent de la population totale. A cause de la pauvreté endémique et du sous-développement systématique du Transkei, le quotidien était pour beaucoup invivable, et ils allaient en nombre chercher du travail dans les mines d'or et d'autres industries en expansion. Ils constituaient pour les capitalistes Blancs une main-d'œuvre à bon marché.

A l'âge de 21 ans, John est venu vivre dans le Cap occidental. Il dit qu'il est arrivé là par la force des choses, parce qu'on ne pouvait pas gagner sa vie au Transkei. Ses frères étaient déjà dans la région avec un contrat de travail et ils lui ont parlé des possibilités d'emploi. « Pour les Noirs, la seule façon de pouvoir trouver à s'employer au Cap c'était d'obtenir un contrat de travail. Faute de ce

document on était vite l'objet de tracasseries et de menaces de la part de la police », se souvient-il.

Contrats de travail

Au début, ses frères lui ont trouvé un job de docker sur le port de Cape Town où il est resté un an. Ensuite, en 1976, il est allé à Saldanha Bay, à 120 km plus au nord. Là il a travaillé avec un contrat pour un armement, sur des chalutiers qui ciblaient le merlu du Cap. Il est resté douze ans dans cette entreprise et il logeait dans son foyer où cohabitaient un grand nombre d'employés dans des conditions difficiles.

Les sorties en mer duraient une dizaine de jours et les hommes restaient à terre deux jours avant d'embarquer à nouveau. John gagnait environ 300 rands par marée, et il se rendait dans sa famille seulement une fois dans l'année. Il a estimé qu'il ne gagnait pas assez d'argent et il a quitté ce travail pour retourner à Cape Town où il s'est fait embaucher dans une petite entreprise de pêche basée dans un village du littoral, dans la banlieue de Cape Town. Il pêchait le thon à la canne et il était payé à la part, plus de la moitié de la production revenant au propriétaire.

A cette époque il a habité avec des amis dans un quartier précaire du secteur qui s'appelle maintenant Imizama Yethu. Ils partageaient une cabane en taule, se soutenant mutuellement avec leurs maigres revenus. Il y a six ans, John est allé vivre à Kalk Bay, un autre village de pêcheurs dans les environs de Cape Town. Il pensait que le poisson de ligne et le snoek c'était sans doute plus intéressant. A Kalk Bay il n'a pas d'endroit

à lui et il dort habituellement dans l'un des bateaux qui sont amarrés dans le port. Il part en mer sur l'un d'entre eux à 4h du matin et revient vers 13h. Il travaille depuis quelque temps sur le même bateau, mais cela reste quand même le système du « pan-a-pan », c'est-à-dire qu'il doit en principe travailler sur n'importe quel bateau qui a besoin de personnel. La rémunération se fait à la part, moitié pour le propriétaire, moitié pour l'équipage. On ne leur fournit pas de vêtements de travail : c'est à leur charge, de même que la nourriture. Ils pêchent snoek, cob, yellowtail et hottentot.

John et les autres membres d'équipage écoutent la radio du bord pour savoir de quel côté il y a du poisson afin de décider de la direction à prendre. Il va régulièrement sur Ysterfontein, une petite localité située à une soixantaine de kilomètres sur la côte ouest, là où il y a du merlu. Pour s'y rendre à partir de Cape Town, il prend un train du soir entre Kalk Bay et le centre de la ville puis un taxi jusqu'à une station d'essence dans la banlieue. Il passe la nuit à côté et le matin il fait du stop dans la voiture d'un propriétaire de bateau. Il dit que les propriétaires le connaissent bien maintenant et le prennent volontiers. Il reste entre sept et dix jours à Ysterfontein, à la pêche au merlu. Il y a normalement une dizaine d'hommes sur les bateaux. A Kalk Bay, ils sont une quinzaine à travailler avec lui à bord. John dit : « C'est une terrible existence, mais je n'y peux rien car je suis pauvre. C'est quand même mieux à Kalk Bay. Il y a plusieurs sortes de poissons là-bas : geelbeck, saumon du Cap... Et ça donne davantage d'argent. Je me déplace quand le snoek se déplace. Je vais à Imizama Yethu dans Hout Bay si c'est bon là-bas, puis je reviens à Kalk Bay ».

John a une compagne et deux jeunes garçons, de 4 et 2 ans. Ils vivent à Langa qui est l'un des plus anciens « townships » de Cape Town. Un township est un quartier classé « zone résidentielle noire » selon la législation relative à la répartition de la population au temps de l'apartheid.

Comme son emploi n'est pas permanent, John doit se déplacer d'un village à l'autre. Mais il considère que son « chez soi » est à Langa où il vient quand il peut voir sa compagne et ses enfants. C'était un secteur Noir quand chaque race devait obligatoirement vivre séparément. Les lois de l'apartheid sont abolies depuis un certain temps mais il reste toujours des traces de cette époque. Langa est une localité très pauvre, avec bien peu d'infrastructures communautaires, et l'habitat est de bien mauvaise qualité. John et sa compagne sont dans un foyer qui a été rénové. Ils disposent d'un appartement,

c'est-à-dire qu'ils ont une pièce et qu'ils doivent partager salle d'eau et toilettes avec une douzaine de familles. Le loyer n'est pas vraiment élevé et les plus grosses dépenses sont pour ses déplacements jusqu'aux ports.

Covoiturage

John explique qu'il a adopté le système « gazat », c'est-à-dire que les pêcheurs du township collaborent pour payer en commun la course du taxi qui les mènera au port où ils trouveront peut-être à s'employer. S'ils ne trouvent pas de travail, ils ne peuvent pas payer le taxi. Mais il faudra bien le faire quelques jours plus tard si les choses vont bien. Le transport est pour eux un gros problème.

En Afrique du Sud, les gens de la pêche artisanale ne bénéficient pas de la protection sociale. Considérés comme des entrepreneurs indépendants, ils ne sont pas couverts par les dispositions habituelles de l'emploi salarié ni les mesures législatives récentes en matière de travail.

Les années que John a passées à la pêche et dans un environnement très froid ont fini par miner sa santé. Il se sent très fatigué et, à cause de tout ce temps passé dans l'humidité, il a des problèmes aux mains et aux doigts. « Parfois le matin mes mains ne fonctionnent pas et c'est pareil pour mes jambes », dit-il. Il y a des cabinets sur le port mais pas de douches ni de toilettes à l'intérieur. A Kalk Bay les assurances-vie classiques ne s'appliquent pas aux pêcheurs, mais d'après John il y a quand même une pratique non officielle : les propriétaires de bateaux versent généralement un capital-décès de 3 000 rands aux ayant-droit en cas de disparition en mer. Dans la communauté de pêcheurs, on passe le chapeau pour que tout le monde donne. S'il s'agit d'une blessure seulement ou d'un handicap, la victime n'a droit à rien.

John dit que ce n'est pas facile de savoir combien il gagne exactement par mois et par an car cela varie d'une semaine à l'autre, suivant le temps qu'il fait, la saison et les captures. Pendant les mois d'été, d'octobre à février, les rendements sont bons et on peut se faire jusqu'à 4 000 rands par mois. Pendant la saison creuse, on doit se contenter parfois de 30 rands par jour et de huit jours de travail seulement dans le mois. John estime que, sur une année entière, il gagne grosso modo entre 800 et 1 000 rands par mois.

Le nouveau système d'attribution des droits de pêche qui a été adopté après les élections démocratiques visait à parvenir à une redistribution de ces droits dans la filière en encourageant des personnes auparavant



désavantagées, des Noirs à se lancer et à faire une demande de quota. En 2001, un propriétaire de bateau a aidé John et un groupe de neuf autres pêcheurs artisans à faire un dossier pour un quota de langouste. En 2002, ils ont effectivement obtenu un quota pour 800 kg. La première année chacun a touché sa part et John a pu mettre un peu d'argent de côté pour l'acompte d'un bateau dont il rêvait depuis longtemps. C'est alors que le propriétaire a fait entrer dans le groupe cinq amis et apparentés et, la deuxième année, il leur a attribué aussi une part des profits alors qu'ils n'apparaissaient pas officiellement sur la demande de quota.

Victimes

Lorsque John a exprimé son mécontentement, le propriétaire du bateau a refusé de pêcher son quota jusqu'à totale consommation. Il n'a sorti que 120 kg, et John et son groupe n'a rien touché cette année. Ce cas n'est pas unique : avec le nouveau système des quotas, les mieux pourvus (disposant par exemple d'un bateau et sachant manœuvrer) ont pu en profiter. Ils ont incité des Noirs pauvres à faire une demande de quota à leur place. Il existe un système de « quotas sur le papier » et beaucoup de vrais pêcheurs n'arrivent pas à obtenir ce à quoi ils peuvent en principe prétendre.

John est très déçu par le régime actuel d'attribution des droits de pêche. Il dit que l'autorité de tutelle (Marine and Coastal Management) n'a pas consulté les pêcheurs et a refusé de prendre en compte leurs demandes. Il a manifesté contre ce service il y a quelques années, mais d'après lui cela

n'a servi à rien. « Cette nouvelle politique est terrible. C'est pire qu'avant, terrible pour les pêcheurs du township, pour les pêcheurs Noirs », estime-t-il.

Il explique qu'un bon nombre de propriétaires de bateaux Blancs ou métis n'ont pas obtenu de licence lors des récentes attributions et beaucoup de marins se sont retrouvés par voie de conséquence au chômage. L'administration des pêches a, il y a quelque temps, introduit un système de licences pour la pêche au snoek et la pêche à la ligne à main, ce qui a fortement réduit le nombre des propriétaires de petits bateaux capables d'embaucher pour aller en mer. La raison invoquée c'est que les scientifiques affirment que la ressource est menacée. Tout cela a eu de sérieuses répercussions sur les moyens d'existence et la vie des pêcheurs artisans.

John estime que l'administration des pêches (MCM) est injuste. Pourquoi refuse-t-elle des licences aux petits pêcheurs alors qu'elle continue d'accorder des quotas importants aux gros chalutiers ? Et ce sont pourtant eux qui mettent en danger la durabilité de la ressource. Il ajoute qu'il y a bien d'autres problèmes, par exemple les sentiments racistes qui perdurent dans le monde de la pêche : « Les propriétaires métis ont souvent des réunions avec les pêcheurs métis mais ils oublient d'y imiter aussi les pêcheurs Noirs ».

John aimerait bien pouvoir s'acheter un bateau et avoir un équipage. Il voudrait s'inscrire à un stage de patron de pêche et de sécurité en mer. Mais les cours ont lieu à Cape Town et durent plus d'une semaine. En

plus, cela coûte environ 1 000 rands, à quoi s'ajouteraient les frais de transport. Il ne pourrait pas gagner sa vie pendant ce temps-là, ce qui rend son projet difficile à réaliser. John est cependant persuadé que, dans le contexte de la politique actuelle qui favorise les entreprises et les gens qui disposent déjà d'un patrimoine, le seul moyen de réussir c'est de pouvoir se lancer dans la course et d'entrer sur un marché déjà fortement compétitif. 3

Cet article a été écrit par Jackie Sunde (jackie@tcoe.org.za), membre de Masifundise, Cape Town, Afrique du Sud

Pêche traditionnelle

Sur la côte du Konkan

La pêche au *rampani* fait appel à des méthodes bien adaptées et respectueuses de l'environnement

La senne de plage utilisée sur les côtes de Malabar et du Konkan, en Inde, est appelée *rampani*. Il s'agit d'une pêche saisonnière qui dure environ six mois, d'août à janvier. Les principales espèces ciblées sont le maquereau indien, la sardinelle et le ribbonfish.

Sur la côte du Konkan, c'est surtout dans le district de Sindhudurg, un centre important de la pêche traditionnelle, qu'on emploie cet engin. Dans la partie sud, il y a de longues plages sablonneuses, des eaux peu profondes, un large plateau continental et des courants modérés. Ces conditions étaient favorables pour un développement harmonieux des pêcheries.

La senne traditionnelle, qui mesure entre 800 et 1 000 m de long, est constituée de pièces successives de nappage. Aux deux extrémités, la largeur est moindre et les mailles sont plus grandes. Au milieu, le filet est plus large, avec un maillage plus serré. Le *rampani* se compose habituellement de trois parties : le *karal* (environ 16 éléments), le *modan* (environ 8 éléments) et le *ghol* (environ 8 éléments). Le *karal* et le *modan* sont aux extrémités tandis que le *ghol* constitue la partie centrale.

Un *rampani* est la propriété collective de 30 à 40 pêcheurs qui ont participé à la confection de l'engin en fournissant des éléments de nappage ou en apportant de l'argent. Ils deviennent ainsi membres permanents du groupement, auquel peuvent s'adjoindre, moyennant une contribution journalière, des membres temporaires. Le groupement s'appelle *rampani sangh*. Généralement il y a deux ou trois sanghs dans un même village, suivant l'importance de la population.

Un *mukadam* (chef) veille au bon fonctionnement du sangh. Il prend soin de tous les biens du groupement, il s'occupe de membres temporaires, il décide de l'utilisation de l'engin, etc. Il répartit aussi les membres en équipes de huit à dix personnes qui iront en mer, par rotation tous les trois ou quatre jours, mouiller le filet. La personne qui s'occupe des affaires financières s'appelle *hundiwala*. Il donne

leur dû aux membres temporaires, il conserve trace des comptes, il présente les livres aux associés et tous les deux ou trois mois, dans une cabane proche du rivage, il répartit les profits entre les ayant-droit.

Le *rampani* est généralement mis à l'eau non loin du rivage, à environ quatre brasses de profondeur. Pour commencer, une personne s'en va dans une petite embarcation pour localiser un banc de poissons en observant la couleur de l'eau puis donner le signal. Dès que son appel est entendu, l'embarcation chargée du filet (*hoda*) progresse en demi-cercle afin de piéger le banc. Sur la plage, un groupe est attelé à l'une des extrémités tandis que l'autre est confiée à un deuxième groupe proche. L'ensemble est peu à peu traîné sur le rivage.

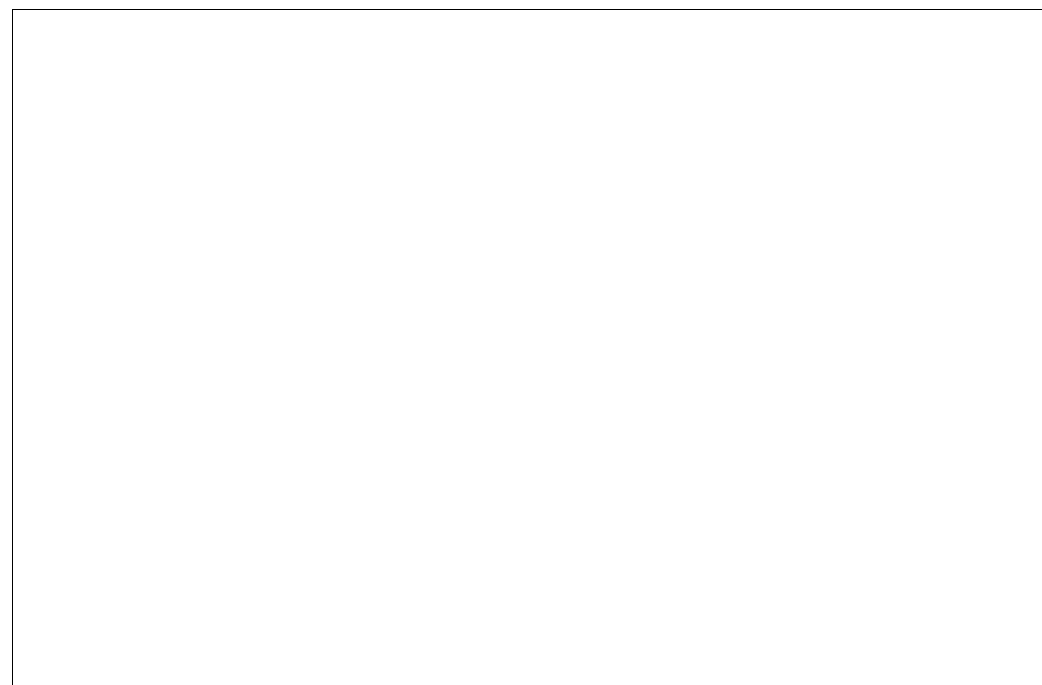
Rotations

Le travail en rotation est une caractéristique de cette pêcherie. Si pendant la saison plusieurs sanghs opèrent dans un même secteur, c'est chacun son tour. Ce système repose sur la compréhension mutuelle et il s'impose à tous les sanghs. Pendant qu'un groupement est à l'œuvre, l'autre sangh attend un peu plus loin et son *hoda* est déjà à l'eau. Lorsque leur tour arrive, des pêcheurs en attente vont le chercher dans un petit canot et passent un filin à ceux qui sont à terre pour déployer l'engin.

Lorsque le *rampani* est tiré sur le rivage, on procède au tri du poisson. Une partie est mise de côté pour nourrir les familles et le reste est vendu sur place. S'il n'y a pas de mareyeur à ce moment-là, la production est répartie de façon égale entre tous les membres.

Ceux-ci peuvent consommer eux-mêmes leur part, céder ce qu'ils veulent à d'autres gens ou la vendre. Si on a pris beaucoup de poissons et qu'il se fait tard, le filet n'est pas entièrement mis au sec. Il reste au raz du bord, avec les extrémités fixées au bateau ou à un point d'ancrage fixe. Le matin suivant, l'engin est sorti de l'eau et le poisson mis aux enchères.

Une partie déterminée de la vente est mise de côté pour alimenter le fonds de roulement



et faire face aux dépenses d'entretien. Chaque membre reçoit une part égale, à l'exception du *mukadam* qui a droit à 50 pour cent de plus.

Au fil du temps, les pêcheurs qui travaillent au *rampani* dans le secteur de Sindhudurg ont adopté des mesures de gestion dont on peut dire qu'elles sont bien adaptées et respectueuses de l'environnement. ♣

Cet article a été écrit par Vivek Nirmale (vivekkop10@usa.net), chargé de recherche, et Santosh Metar (santoshmetar@usa.net), doctorant, Central Institute of Fisheries Education (CIFE), Mumbai, Inde

L'information rend plus fort

Le récent stage de formation de l'ICSF avait pour but de renforcer les organisations de pêcheurs grâce à l'information et la mise à disposition de ressources documentaires pertinentes

Vingt-six personnes venues de six pays asiatiques (Philippines, Inde, Cambodge, Indonésie, Sri Lanka, Thaïlande) et d'Afrique du Sud, ont participé à un programme de formation proposé par l'ICSF à Chennai et Trivandrum, Inde, du 18 au 28 août 2003, sur le thème *L'information rend plus fort*. Le public visé était les organisations de pêcheurs artisans et des Ong d'appui à la pêche artisanale de ces pays.

Il s'agissait de voir dans quelle mesure les instruments juridiques et processus internationaux pouvaient être utiles sur le terrain. Pour chaque session, il y avait d'abord l'intervention d'une ou deux personnes ressource puis les participants apportaient leur contribution.

Les thèmes suivants ont été abordés : droits de propriété et gestion des ressources halieutiques, instruments juridiques internationaux relatifs à la pêche, droits et responsabilités des pêcheurs en matière de gestion de la petite pêche, gestion de l'espace côtier, main-d'œuvre et travail, commerce, environnement et subventions, femmes de la pêche, sources d'informations sur la pêche. Il y a eu aussi une séance de travaux pratiques pour que les participants s'exercent à chercher des renseignements utiles sur l'Internet. Ce faisant, ils ont pu se familiariser avec le site d'ICSF et son Centre de documentation.

Deux panels ont abordé les instruments internationaux du point de vue de la gestion de la petite pêche et de l'espace côtier. Des groupes de discussion ont ensuite examiné dans quelle mesure ces textes peuvent servir aux réalités de terrain, dans quelle mesure leur substance a été retenue dans les législations nationales.

Un soir après dîner, on a projeté le film *Under the sun* produit par Rita Banerji pour l'ICSF. Ce document montre la vie des petits pêcheurs qui s'installent en saison pour sécher leur poisson sur l'îlot de Jambudwip situé dans les Sunderbans, une région de mangroves au Bengale occidental, Inde. L'administration cherche à expulser ces

gens sous prétexte de protection de la forêt. Une autre soirée a été consacrée à un débat sur le commerce des produits de la mer et la sécurité alimentaire.

Dans toutes les réunions on veillait à ce que l'information et l'expérience de chaque participant soient partagées par tout le groupe. Il fallait aussi tenir compte de la diversité des participants. Plusieurs maîtrisaient mal l'anglais et l'on a utilisé le plus possible des moyens audiovisuels pour contourner cette difficulté.

Matériel utilisé

Une bonne partie du stage de cinq jours concernait les instruments juridiques et les processus internationaux qui peuvent avoir des répercussions sur les pêcheurs artisans et à petite échelle. Le Centre de documentation de l'ICSF avait donc rassemblé de la matière sur ce thème et un CD interactif a été produit sous le titre *International Instruments and Institutions Related to Fisheries*, et également un petit livre pratique traitant des textes législatifs internationaux relatifs à la pêche. Les participants ont eu droit à une présentation rapide basée sur le Manuel des traités des Nations unies, laquelle présentation est aussi sur le CD.

Les cinq premiers jours de formation ont été suivis d'une visite de quatre jours sur le terrain à Trivandrum, Kérala. Les participants étaient pilotés par la Fédération des associations de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS) et ils ont ainsi pu visiter des associations de village, des chantiers de construction, des ateliers de réparation de moteurs hors-bord, des fabriques de glace et diverses autres entreprises de la SIFFS. Ils se sont également rendus dans les bureaux de la Fédération indépendante des pêcheurs du Kérala, du Forum national des pêcheurs (NFF) et du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP).

A la fin de ce programme de formation, un questionnaire a été distribué aux participants afin qu'ils puissent faire part de leurs sentiments et observations. Les commentaires étaient généralement positifs.

Plusieurs ont demandé qu'il y ait une suite à ce type de formation et qu'on organise quelque chose de semblable au niveau national. Ils ont aussi demandé que, dans une prochaine édition, le manuel contienne des illustrations pour faciliter le travail des organisations de pêcheurs. Plusieurs autres suggestions ont été faites. Certains ont demandé qu'à l'avenir les organisateurs précisent dans leur invitation des critères de sélection afin que les niveaux d'expérience des uns et des autres ne soient pas trop disparates. Certains ont estimé que ce stage était trop dense, qu'il serait bon de diffuser auparavant le programme et une documentation pertinente de sorte que les participants arrivent mieux préparés. Pour ce qui est des visites sur le terrain, plusieurs ont dit qu'ils auraient aimé échanger davantage avec les pêcheurs et leurs communautés.

Ce compte-rendu a été préparé par
le secrétariat de l'ICSF (icsf@vsnl.com)

Aquaculture

Des cages d'élevage jusque dans votre assiette

**Du point de vue du développement humain,
la région Asie-Pacifique est particulièrement concernée
par le commerce international des produits issus de l'aquaculture**

Le NACA (réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique) est une organisation intergouvernementale qui vise à promouvoir la coopération pour une aquaculture responsable. Quinze pays sont actuellement membres officiels et six autres participent activement aux travaux. A mesure que s'accroît la place des produits issus de l'aquaculture dans les échanges internationaux, ces travaux ont à connaître des aspects commerciaux de la filière.

En Asie, l'aquaculture et la pêche à petite échelle sont un élément important de la vie de millions de gens, et souvent parmi les plus pauvres. Il importe donc d'examiner sans tarder quelles peuvent être les répercussions du commerce de ces produits sur le développement humain, et d'élaborer des stratégies pour sauvegarder les objectifs prioritaires.

En juin 2003, une consultation régionale sur l'accès aux marchés des produits issus de l'aquaculture (*Aquamarkets 2003*) a été organisée par le NACA et le gouvernement des Philippines avec l'appui de la FAO et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela a permis d'identifier un certain nombre de problèmes. Le présent article se propose d'exposer, en matière de commerce international des produits de l'aquaculture, une partie des conclusions de la consultation et des thèmes qui ressortent des autres travaux du NACA. Les lecteurs habitués de SAMUDRA savent bien que la pêche à petite échelle, la pêche de subsistance et l'aquaculture occupent une place importante dans la vie d'une multitude de ruraux dans cette région. Il arrive fréquemment, cependant, que cela n'apparaisse guère dans les statistiques nationales, régionales ou internationales, ni même dans les projets de développement rural.

Dans la partie inférieure du bassin du Mékong, par exemple, sur une population de 60 millions de personnes, 40 millions dépendent plus ou moins des ressources

fournies par le bassin hydrographique du Mékong, soit directement en pêchant ou en cueillant diverses choses dans les lacs, les rizières, les marais et les plaines d'inondation, soit indirectement en commercialisant, en transformant ces produits ou grâce à diverses autres activités. Tout ce monde ne fait sans doute pas commerce de produits de la pêche mais, lorsqu'on analyse la relation entre ressources aquatiques et commerce, notamment l'aspect développement humain des échanges commerciaux, il importe de ne pas perdre de vue, de bien comprendre les nombreuses interactions entre pêcheries, aquaculture et moyens d'existence des populations rurales. Autre exemple : au Vietnam, 80 pour cent des populations côtières sont plus ou moins liées à la pêche, et les chiffres vont bien au-delà du nombre de pêcheurs donné par les statistiques officielles. Dans le delta du Mékong, l'élevage du poisson-chat, par exemple, concerne toute une variété d'opérateurs (parfois très pauvres) pour la collecte et la préparation de la nourriture du poisson, la fourniture de matière première et d'alevins, la vente, la transformation pour l'exportation, le recyclage des bas morceaux. C'est souvent le travail des femmes, dont un bon nombre a subi le contre-coup des mesures « anti-dumping » prises récemment par les Etats-Unis.

Une meilleure vision des choses

Le secteur de la pêche tient une place fort importante dans le développement humain de la région Asie. Aussi il est tout à fait essentiel de bien connaître toutes les parties prenantes de la filière afin qu'elles puissent participer concrètement à l'élaboration des politiques et des négociations commerciales, et qu'on n'oublie pas la dimension humaine des dossiers.

La place de l'Asie dans la production aquacole est extrêmement importante. Tant en volume qu'en valeur, les pays asiatiques en développement ont des intérêts énormes dans le commerce des produits de la mer, qu'ils proviennent des pêches de capture ou

de l'aquaculture. L'Asie occupe en fait la toute première place puisqu'elle représente 90 pour cent de la production mondiale. Dans le secteur de l'alimentation, l'aquaculture est l'élément qui enregistre la croissance la plus rapide, et maintenant un poisson sur quatre provient d'un élevage. Cela va continuer ainsi.

L'Asie doit d'ores et déjà faire face, pour ses produits aquacoles, à des contraintes qui touchent au commerce et qui vont probablement augmenter à mesure que cette activité se développe. Dans un tel contexte, il importe de bien comprendre les liens entre commerce et développement humain, l'information des divers acteurs et l'action à entreprendre pour affronter les principaux défis. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, l'aquaculture a fait l'objet d'un certain nombre de critiques, notamment à cause des conséquences sociales et environnementales de certaines productions, la crevette par exemple. Le débat va certainement continuer et, dans certains pays gros importateurs, influencer de plus en plus les conditions d'entrée sur leur marché.

Il faudra répondre aux critiques en gérant mieux la croissance de ce secteur. Les gouvernements et les professionnels des pays asiatiques sont d'ailleurs en train de renforcer les normes sanitaires et phytosanitaires de la filière afin de mieux garantir la sécurité des aliments et la bonne santé des animaux aquatiques faisant l'objet d'un commerce.

La traçabilité des produits va devenir un aspect essentiel pour pouvoir accéder aux

marchés des gros pays importateurs. Les critères HACCP (points de contrôle critiques pour l'analyse des risques) sortent désormais de l'usine pour s'appliquer aussi au producteur et finalement à tous les intrants de la filière aquacole : alimentation, post-larves, alevins. Comme l'ont souligné bon nombre de participants à *Aquamarkets 2003*, ces nouvelles exigences vont être particulièrement difficiles à remplir pour les petits producteurs. Pour les petits producteurs et les petits groupements de fournisseurs, en effet, le coût de la mise aux normes internationales risque d'être prohibitif.

Il est évident que les pays en développement doivent s'engager plus énergiquement à mettre en place des normes reconnues pour leur production aquacole en s'inspirant notamment du Codex de la FAO et de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), des directives de l'Office international des épizooties (OIE). Grâce à une initiative conjointe FAO/NACA/OIE, le secteur de la pêche de la région Asie a commencé à instaurer des normes de santé pour les animaux aquatiques, ce qui auparavant ne se faisait que pour le bétail. La consultation de Manille a aussi souligné l'importance de la coopération et de « positions communes » entre pays asiatiques. Il faudrait que ces pays présentent de façon plus convaincante leurs dossiers aux instances chargées des normes internationales.

Autre aspect important : faire prendre conscience aux intéressés de la place grandissante des normes internationales dans le commerce des produits aquatiques et de la nécessité pour les gouvernements et pour les entreprises privées de renforcer

leurs compétences dans ce domaine. Dans la région, bon nombre d'organismes de la pêche ne sont pas au courant du problème, mais ce seront les petits producteurs les plus durement touchés lorsque les normes commerciales deviendront obligatoires. Les répercussions des règles sanitaires et phytosanitaires se feront sentir avec plus d'acuité chez ces petits producteurs ; il faut donc qu'elles soient bien comprises de ceux qui vont de plus en plus ressentir le coût d'une mise aux normes en matière de sécurité des aliments et de la santé animale. Malheureusement ils sont présentement mal équipés pour opérer cette mise à jour. Il faudra sans doute trouver des mesures appropriées si on veut qu'ils restent dans la profession.

La certification des produits aquacoles et les écolabels sont à l'ordre du jour en Asie. Sans tarder, les Etats-Unis et l'Union européenne vont, d'une manière ou d'une autre, exiger la traçabilité pour les produits issus de l'aquaculture. Certaines choses ont déjà été faites dans ce domaine, par exemple la crevette certifiée bio au Vietnam, mais les volumes concernés restent faibles. Lors de la consultation de Manille, les pays asiatiques en développement ont exprimé leur crainte que ces labels ne deviennent une forme nouvelle de barrière non tarifaire. Et encore une fois ce sont les petits producteurs qui en pâtiraient le plus.

Une certification qui entraînerait des progrès dans la gestion de la filière aquacole, à condition d'être mise en œuvre de façon juste et pragmatique, en tenant compte des besoins particuliers des petits producteurs des pays en développement, encouragerait sans doute le développement d'une aquaculture responsable et durable, permettrait aussi de répondre aux critiques adressées à certaines formes d'aquaculture sur le plan social et environnemental. Pour en arriver là, il faudrait que les pays asiatiques participent de façon active aux processus d'élaboration des critères de la certification et de systèmes qui tiennent compte des conditions particulières de l'expansion de l'activité aquacole en Asie.

La question est d'importance, compte tenu du nombre de petits producteurs concernés (sans oublier les fournisseurs d'intrants, les commerçants...) et de l'argent que cela représente. Par ailleurs, la multiplicité des systèmes de certification risque d'accroître la confusion sur les marchés des produits de la mer, d'accroître aussi les coûts chez les producteurs et pour leurs pays respectifs. Il apparaît qu'une certaine forme de certification et d'écolabelisation des produits aquacoles est sans doute

inévitable. Il serait donc souhaitable que les aquaculteurs et les pays producteurs asiatiques se concertent concrètement afin d'élaborer des mécanismes de certification qui soient équitables et, dans la mesure du possible, concordants.

La sécurité des aliments, les labels, la traçabilité sont des aspects qui revêtent une importance croissante, et dont tiennent compte les chaînes de distribution, lesquelles cherchent à réaliser une intégration verticale. « De la ferme jusque dans votre assiette ! », tel est le slogan. Pour 2004, la Thaïlande a prévu une grande campagne sur le thème « Année de la sécurité sanitaire des aliments ». Il s'agit de faire en sorte que les divers acteurs prennent bien conscience de la nouvelle donne, adoptent des mesures visant à améliorer les conditions sanitaires et environnementales de la production. Il faut que les producteurs de qualité puissent trouver des transformateurs de qualité et mieux profiter ainsi des marchés.

Si l'on veut que les petits producteurs puissent participer à ce mouvement et tirer profit des nouvelles tendances, il faudra absolument songer à leur fournir un appui, à renforcer les capacités des uns et des autres. On verra comment évoluent les choses, quels seront les effets de la traçabilité sur les petits producteurs et les fournisseurs. Certains systèmes aquacoles ont des fournisseurs très éparpillés, des circuits de distribution très fragmentés. C'est le cas pour les élevages de poisson-chat.

Avec les chaînes de distribution verticalement intégrées, ils peuvent trouver des débouchés plus stables, et peut-être même, tout en haut de la chaîne, des financements qui aideraient à faire face aux coûts supplémentaires qu'entraînera forcément l'adoption de pratiques améliorées.

Des gros sous

La crevetticulture, cela représente, prix départ chez le producteur, entre 6 et 7 milliards de dollars. Parvenu dans l'assiette du consommateur, tout cela représente 40 milliards et plus. Les normes sanitaires renforcées cheminent jusqu'au producteur, et pour le petit exploitant ce sont des dépenses supplémentaires non négligeables, à un moment où les prix des principaux produits aquacoles sont stables pour le moment, au mieux, mais risquent de chuter. Il doit bien exister un moyen de faire revenir une partie de la valeur du produit arrivé dans l'assiette du consommateur jusque chez les producteurs pour les aider à s'adapter autant que nécessaire aux nouvelles exigences de la grande distribution et des consommateurs.

l'information sur les marchés des produits aquacoles, pour s'assurer que la documentation pertinente sur la pêche et l'aquaculture parvienne à ceux qui sont chargés des négociations commerciales, pour faciliter la collaboration entre secteur public et secteur privé. Les participants à la rencontre *Aquamarkets 2003* ont clairement dit que les pays de la région Asie-Pacifique devraient adopter des positions communes sur les sujets qui touchent à l'aquaculture : harmonisation des normes et des règles techniques, tant sur le plan régional qu'international. En plus des normes sanitaires et phytosanitaires, il y a un certain nombre d'accords et d'aspects commerciaux qui font l'objet de discussions dans le cadre du Cycle du développement de Doha, même après les événements de Cancun (accords multilatéraux sur l'environnement, subventions, services, etc). Tout cela aura des répercussions sur le commerce international des produits de la mer. Il est indispensable de parvenir à une vision claire de tous les aspects du problème, et de veiller à ce que les pays en développement soient aussi présents dans les débats et les processus décisionnels.

Pour le moment, les organismes de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas bien équipés pour traiter ces problèmes liés à la commercialisation des produits aquacoles. De profondes évolutions sont en cours dans les échanges commerciaux et les circuits de distribution. Pour aider les petits aquaculteurs, les petites pêcheries et toutes les petites structures d'appui, toutes les petites entreprises de la filière à s'adapter à la nouvelle donne internationale, des formes de soutien institutionnel s'avèrent nécessaires. Le volet social n'est certainement pas à négliger. Le développement d'une aquaculture responsable et du commerce international des produits aquacoles peut présenter des atouts considérables en matière de développement humain. Mais il faudrait que les institutions et les politiques évoluent, par exemple pour permettre aux producteurs de base et aux groupements de producteurs de pouvoir s'organiser au mieux de leurs intérêts. La création, de façon formelle ou informelle, de groupements autonomes (self-help) de petits propriétaires permettrait sans doute de structurer la base et de faciliter l'accès aux marchés. Il reste à voir ce que cela peut donner. Il faut bien analyser toutes les données du problème et mettre en place sans tarder les formes d'appui nécessaires : définir les positions commerciales et les politiques nationales, renforcer les capacités, créer les structures indispensables.

Dans beaucoup de pays asiatiques, les problèmes de l'aquaculture sont identiques. Le champ d'action est vaste pour améliorer la coopération dans le cadre national, régional et international, en partageant

Cet article a été écrit par Michael Phillips (Michael.Phillips@enaca.org), Pedro Bueno, Graham Haylor et Arun Padiyar du NACA (www.enaca.org), Bangkok, Thaïlande. Il développe le contenu d'une déclaration faite lors de la Consultation régionale sur le commerce, le développement humain, l'agriculture, la pêche et les indicateurs géographiques, les 16 et 17 juin 2003, à Hanoi, Vietnam (voir www.asiatradeinitiative.org)

Subventions à la pêche

La pêche aux subventions

Voici une liste des propositions faites par un certain nombre de pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans ce domaine

Le Cycle de Doha de l'OMC qui s'est déroulé en 2001 a demandé que soient entamées des discussions pour « clarifier et améliorer les disciplines de l'OMC en matière de subventions à la pêche, en tenant compte de l'importance de ce secteur pour les pays en développement ». Il a aussi retenu la possibilité de subventions spécifiques pour « atteindre des objectifs de développement légitimes » et pris note de ce que les pays en développement voudraient que les financements destinés à la recherche, au développement technologique, à la diversification de la production, à la mise en place de méthodes de production respectueuses de l'environnement ne soient pas considérés comme autant de subventions susceptibles de déclencher des mesures disciplinaires.

Voici, dans l'ordre chronologique, les points de vue adressés par des pays membres de l'OMC en matière de subventions à la pêche, individuellement et collectivement, au Groupe de négociation sur les Règles de l'OMC après le Cycle de Doha.

Les Amis du poisson

L'Australie, le Chili, l'Equateur, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, les Philippines et les Etats-Unis constituent le groupe des Amis du poisson. Ils réclament une négociation sectorielle séparée sur les subventions à la pêche, disant que ce secteur obéit à des dynamiques différentes de celles d'autres secteurs de l'économie. Il ajoute que les règles relatives aux subventions et aux mesures compensatoires (SMC) s'appliquent essentiellement aux distorsions dans les échanges provoquées par des subventions et que ces règles « ne traitent pas de façon adéquate certains autres effets négatifs des subventions à la pêche que l'on observe en matière de commerce, d'environnement et de développement, notamment les aides qui génèrent clairement des distorsions dans la production ». Ces pays disent encore que, du fait du caractère hétérogène des produits de la pêche et de la manière diffuse dont l'aide parvient au secteur de la pêche, il serait bien difficile de faire apparaître

l'existence de distorsions dans les échanges du type visé par les disciplines actuelles de l'OMC relatives aux subventions et aux mesures compensatoires dans la pêche. Ils disent que, contrairement aux autres secteurs, les aides à la production dans la pêche qui sont accordées dans tel ou tel pays peuvent entraîner des distorsions affectant les échanges dans un autre pays en modifiant la situation des producteurs sur des marchés concurrentiels. Les subventions peuvent également modifier l'accès à des stocks partagés, en limitant l'entrée de certains usagers et leur productivité en surexploitant des ressources qui ne sont pas inépuisables. Les pays de ce groupe estiment par conséquent qu'il faut améliorer les disciplines de l'OMC en matière de subventions à la pêche.

Chine

La Chine souhaiterait qu'on tienne davantage compte de la diversité des aides à la pêche et à l'aquaculture, et aussi de l'endroit où opèrent les bateaux : secteur côtier, zone économique exclusive (ZEE), haute mer. Il faut bien prendre en considération les effets des subventions sur le commerce, l'environnement et le développement durable.

Il faut fixer sans tarder, par le biais de négociations, la portée des subventions à la pêche. Les pays en développement, en particulier les pays les moins développés, doivent pouvoir bénéficier d'un traitement spécial et différencié, mais il ne faut pas oublier de clarifier et d'améliorer en même temps les disciplines en matière d'aide à la pêche. La Chine défend les aides qui contribuent à la protection de l'environnement, à une exploitation durable des ressources halieutiques : infrastructures, contrôle des épizooties, recherche scientifique formation, diversification de l'emploi pour les pêcheurs.

Japon

Le Japon, qui accorde d'importantes subventions à la pêche, estime qu'il n'y a pas lieu de fixer des disciplines particulières pour la pêche. Les subventions et les mesures compensatoires en cours devraient être considérées uniquement dans le cadre

des distorsions qui faussent les échanges et non pas comme une solution aux distorsions qui modifient l'accès à la ressource du fait de l'aide accordée. Le Japon est favorable à des règles commerciales qui favorisent une pêche durable en agissant sur la surpêche, laquelle ne tient évidemment pas compte de l'état réel de la ressource, et sur toute activité de pêche non respectueuse des règles édictées pour la préservation et la bonne gestion de la ressource. Par ailleurs tous les facteurs qui empêchent l'exploitation durable de la ressource doivent être traités dans le cadre de la préservation de la ressource. Le Japon n'est donc pas partisan d'un renforcement des disciplines de l'OMC en matière de subventions, préférant accorder aux structures gestionnaires régionales et à la FAO un rôle plus important.

Plutôt que de traiter à part les subventions à la pêche, il vaudrait mieux débattre de ce sujet dans l'optique des distorsions commerciales et dans le cadre général de la clarification et de l'amélioration de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.

Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande dit qu'il n'est pas facile de démontrer les effets des subventions génératrices de distorsions pour ce qui est des parts de marchés et des prix, cela du fait du caractère hétérogène des produits de la pêche. Elle expose les difficultés qui surgissent dans la pratique lorsqu'on veut appliquer les règles actuelles des SMC au monde de la pêche. Elle rappelle les éléments contenus dans le document de discussion présenté par les Amis du poisson, notamment pour ce qui est des mesures à

prendre pour l'amélioration des disciplines de l'OMC en matière de subventions à la pêche.

Corée

La Corée estime qu'en traitant à part les subventions à la pêche, comme le demandent les Amis du poisson, on aboutirait à une fragmentation du régime des SMC. Les particularités des subventions à la pêche ne sont pas vraiment de nature à justifier ce traitement sectoriel : on risque de rompre l'unité des SMC. Citant une étude de l'OCDE, la Corée met en doute les chiffres avancés par les Amis du poisson en matière de subventions. Les subventions des pays membres de l'OCDE seraient en réalité moitié moins importantes que les chiffres cités par les Amis du poisson dans leur document de discussion. Citant également une étude de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), la Corée dit que la plus grosse part des subventions ne sont pas le fait des pays de l'OCDE mais des pays en développement. Il serait prématuré de fonder les discussions de l'OMC sur la prémisse que ce sont les subventions, plutôt qu'une mauvaise gestion de la ressource, qui provoquent l'appauvrissement des stocks.

Etats-Unis

Tout en acceptant qu'on puisse, dans de nombreux cas, attribuer le ralentissement et le plafonnement de la production des pêches de capture et des échanges des produits de la pêche à des régimes de gestion inappropriés, les Etats-Unis estiment que, à l'échelle mondiale, les subventions ont eu un effet significatif sur le déclin de certains stocks. Les études de l'OCDE et de l'APEC qui ont été citées par la Corée ont leurs limites,

ce qui conduit à sous-évaluer l'importance des subventions. Même l'estimation basse des subventions mondiales - entre 10 et 15 milliards de dollars, c'est-à-dire entre 15 et 20 pour cent des recettes globales calculées « à quai » (soit 70-80 milliards) -, serait, selon les Etats-Unis, de trois à quatre fois plus importante que le seuil de 5 pour cent qui devait, aux termes de l'article 6.1 (devenu caduque) de l'Accord sur les SMC, laisser présumer un « préjudice grave ».

Comme les subventions contribuent, dans une mesure appréciable, à réduire les coûts et à augmenter les revenus, elles poussent forcément à accroître l'effort de pêche et l'investissement dans des pêcheries déjà surexploitées et appauvries, surtout dans les pays développés. Il y a aussi le problème de l'envoi vers des pays en développement de capacités de capture excédentaires de certains pays développés. Les pays hôtes ont ainsi plus de mal à développer leur propre flotte. Finalement, en exacerbant le problème de la surexploitation de la ressource et de la surcapitalisation, les subventions compliquent encore plus la gestion du secteur de la pêche.

Le Groupe des six membres

Le Groupe des six membres (Argentine, Chili, Islande, Nouvelle-Zélande, Norvège et Pérou), qui sont aussi des Amis du poisson, note dans son document de discussion que différentes positions sur cette question des subventions à la pêche ont pu s'exprimer et que le moment est venu d'analyser plus en détail la nature de ces subventions. Il faut établir une classification par types des divers programmes de subvention qui servira de base aux futurs travaux de clarification et d'amélioration des disciplines relatives aux subventions à la pêche. Le document de discussion proposé par les Etats-Unis prévoit de classer par catégories ces subventions au lieu de traiter le tout de manière indifférenciée. Il procède d'ailleurs à une analyse des propositions de l'APEC, de l'OCDE, des Etats-Unis, de la FAO, du Programme des Nations unies pour l'environnement dans ce domaine.

Corée

La Corée reste suspicieuse vis-à-vis du document proposé par le Groupe des Six. Elle suggère que le Groupe de négociation sur les règles de l'OMC élabore sa propre classification. Elle exprime à nouveau des réserves à propos des discussions sur les subventions à la pêche au sein du Groupe des Règles. Elle doute de la nécessité d'un traitement spécial et séparé pour ces subventions. Elle s'interroge sur le document présenté par les Six membres, disant qu'ils n'ont pas fourni une

argumentation suffisamment convaincante en ce sens. S'il faut malgré tout établir des catégories pour mieux évaluer les effets des subventions sur les échanges commerciaux, la Corée préconise les « feux de circulation » qui renvoient à des subventions pouvant donner lieu à une action ou pas, selon les dispositions de l'Accord SMC. S'il faut absolument étiqueter les subventions à la pêche, c'est la FAO et l'OCDE qui sont les plus qualifiées pour le faire car ces organismes ont déjà une longue expérience dans ce domaine par rapport au Groupe de négociation sur les Règles de l'OMC.

Etats-Unis

Les Etats-Unis ont fourni un autre document où apparaissent des positions plus simples en matière de subventions à la pêche. Il est dit que, si certains programmes gouvernementaux poussent à la surcapacité de capture et à la surpêche, d'autres pourraient avoir l'effet contraire et favoriseraient une pêche durable. Ces derniers ne sont pas au centre des négociations du groupe chargé des Règles de l'OMC, et ce n'est pas non plus le cas de la pêche artisanale des pays en développement. Les programmes publics qui favorisent la surcapacité et la surpêche, ou qui entraînent d'autres effets générateurs de distorsions dans les échanges, contiennent des aides qui ont des répercussions non souhaitables du fait de la réduction des coûts des intrants (financement, marchandises ou services). Ces coûts deviennent ainsi inférieurs à ce que l'on peut attendre d'un fonctionnement normal du marché, et les revenus peuvent aussi s'élever au-delà de ce que l'on pourrait espérer.

Pour clarifier et améliorer les dispositions de l'OMC en matière de subventions à la pêche, les Etats-Unis proposent la catégorie « feu rouge » (interdit) pour y mettre les subventions qui poussent directement à la surcapacité et à la surpêche, ou ont d'autres effets susceptibles de fausser les échanges. Ils proposent aussi une nouvelle catégorie « orange foncé » inspirée du paragraphe 1 (maintenant caduque) de l'article 6 qui inverse la charge de la preuve. Ces subventions seraient considérées comme nuisibles tant que le pays qui les accorde n'aura pas réussi à prouver de manière irréfutable qu'elles n'entraînent ni surcapacité de capture ni surpêche, ni tout effet susceptible de fausser les échanges.

Pour mieux analyser et classer les subventions, les Etats-Unis préconisent d'améliorer les mécanismes de notification des aides dans le cadre de l'Accord sur les SMC et de fournir des informations pertinentes sur les pêcheries (systèmes de

gestion...). Il est aussi question de faire en sorte que les notifications des subventions à la pêche prévues dans le cadre de l'Accord sur les SMC complètent au mieux les notifications qui existent déjà dans un autre cadre, à la FAO par exemple pour ce qui concerne les capacités de capture. Les Etats-Unis souhaitent que les autres membres de l'OMC fassent ce qu'il faut pour améliorer les mécanismes de notification.

Communauté européenne

La Communauté européenne fait observer que le débat relatif aux subventions à la pêche cherche à mettre en lumière certains problèmes de ce secteur et à faire connaître les diverses positions des pays concernés face à ces problèmes plutôt qu'à arrêter des formules spécifiques susceptibles de résoudre les problèmes ainsi identifiés. Dans son document de discussion visant à faire avancer les choses dans le Groupe de négociation sur les Règles de l'OMC, la Communauté européenne se dit prête à créer les conditions d'une pêche et d'une aquaculture à la fois respectueuses de l'environnement, économiquement viables et socialement responsables. Il s'agit d'assurer un développement durable de ces secteurs. Il faut que les capacités de capture soient à la mesure de la ressource disponible.

La Communauté européenne parle de procéder à un ajustement de ses politiques de pêche, dit qu'elle va réduire ses capacités par des sorties de flotte et en arrêtant, à la fin de 2004, de subventionner les dossiers de renouvellement des flottilles. Les mesures de soutien en cours pour la modernisation des navires portent uniquement sur la sécurité, la qualité des produits, les

conditions de travail, la sélectivité des engins de pêche.

Pour la Communauté européenne, les subventions qui poussent à investir dans des flottes de pêche rendent encore plus difficile le maintien de la ressource à des niveaux d'exploitation durables et produisent des effets fâcheux dans la filière. Elles génèrent un afflux de capitaux en réduisant artificiellement les coûts et les risques de l'investissement. La Communauté européenne estime que les subventions qui renforcent encore plus les capacités de capture (pour le renouvellement des flottilles, pour le transfert permanent des capacités de capture vers des pays tiers, y compris dans le cadre de sociétés conjointes) doivent être interdites. Elle accepte l'idée d'une période transitoire courte pour permettre au secteur de s'adapter à la nouvelle situation, et elle considère comme autorisées (et donc non suivies d'une action disciplinaire) les subventions destinées au recyclage des pêcheurs, aux départs en pré-retraite, à la diversification, à la sécurité, à la qualité, aux conditions de travail, et aussi pour l'utilisation de techniques de capture plus sélectives, pour l'arrêt d'activités de pêche qui profitent de calamités naturelles, pour la mise au rencard de navires et pour la réduction de capacités de capture.

La Communauté européenne accepte que les pays en développement bénéficient d'un traitement spécial et différencié afin qu'ils puissent poursuivre des objectifs de développement légitimes, accepte également de prévoir des règles qui prennent en compte les besoins particuliers

de ces pays dans le domaine de la pêche. Elle souligne qu'il faudrait plus de transparence dans la notification des subventions pour qu'on puisse y voir plus clair, qu'il faudrait affiner les analyses et mieux estimer les effets éventuels. L'UE voudrait que le souci de transparence soit l'une des principales préoccupations des négociations sur les subventions. Elle suggère que les programmes d'aide à la pêche pouvant être qualifiés de « subvention autorisée » devront être notifiés au Comité de l'OMC chargé des questions de SMC avant d'avoir pleinement droit à cette étiquette. Elle suggère également que le secrétariat de l'OMC prévoit un grand « tableau des résultats », accessible au public, où seront portées les notifications de pays membres, classées par types de programme.

Japon

Réagissant aux documents de discussion présentés par les Etats-Unis et le Groupe des six membres, le Japon aimerait savoir s'il existe un réel consensus, comme le laisse entendre le document américain au sein du Groupe de négociation sur les Règles de l'OMC, pour une réforme des subventions visant à réduire les capacités de capture et à instaurer une pêche durable. Il faudrait aussi clarifier le sens du mot « artisan » dans ce même document. Est-ce que cela signifie « petite pêche », et dans ce cas est-ce que les subventions aux bateaux de taille moyenne et de grande taille dans les pays en développement doivent-elles faire également l'objet d'un débat ? Le Japon ne voit pas très bien pourquoi le Groupe des six membres souhaite classer en diverses catégories les subventions à la pêche alors qu'au sein du Groupe de négociation sur les Règles il n'existe pas de consensus sur les critères à retenir pour qualifier les divers programmes d'aide publique au secteur de la pêche.

Chine

La Chine accepte le document de discussion des Etats-Unis et le système des « feux de circulation » qu'ils proposent. Elle pense qu'il y a là une solution conceptuelle acceptable pour les négociations sur les subventions à la pêche et leur classification. Elle estime cependant que les membres de l'OMC devraient débattre à fond d'une méthode de classification pour les diverses subventions à la pêche actuellement disponibles.

A cet égard, elle propose que le Groupe de négociation sur les Règles devrait également débattre des méthodes de classification des subventions à la pêche qui ont cours à la FAO et à l'OCDE. La Chine reconnaît l'intérêt d'une telle approche

pour l'amélioration des disciplines dans les programmes gouvernementaux qui génèrent des surcapacités de capture et la surpêche. Elle pense que la gestion des subventions à la pêche doit rester sous la responsabilité des instances nationales ou régionales uniquement.

La Chine est aussi en quête de mécanismes qui permettraient de renforcer les procédures de notification des subventions à la pêche afin d'inciter les pays membres à faire connaître leurs subventions à la pêche de manière plus complète et plus efficace.

La Chine considère que la protection et le développement de l'aquaculture sont des aspects fort importants, d'autant plus que les ressources ciblées par la pêche de capture sont en mauvais état. « Il faut accorder toute l'attention voulue à la spécificité de l'aquaculture, notamment pour ce qui concerne la nature des denrées agricoles qui entrent dans la production aquacole », dit-elle.

Corée

Réagissant aux suggestions américaines sur le système des « feux de circulation » appliqué aux subventions, la Corée se demande si la clarification et l'amélioration des Règles de l'OMC en matière de subventions à la pêche, comme cela a été voulu par la réunion ministérielle de Doha, exigent, comme le suggèrent les Etats-Unis, le renforcement des disciplines pour les programmes gouvernementaux qui poussent à la surcapacité de capture et à la surpêche ou qui entraînent d'autres effets fauteurs de distorsions dans les échanges.

La Corée estime qu'il est prématuré de mettre en place ce système de « feux de circulation » avant même qu'on s'accorde sur les points suivants : oui ou non, les subventions finissent-elles par provoquer un appauvrissement de la ressource, l'Accord sur les SMC actuel est-il insuffisant pour empêcher les subventions de provoquer des distorsions dans les échanges, pour quelles raisons établir une classification spéciale uniquement pour les subventions à la pêche ? Aller de l'avant tant qu'on n'a pas répondu à ces questions essentielles, ce serait construire sur de mauvaises fondations. La Corée exprime des réserves sur le système des « feux de circulation » qui prétend s'attaquer aux effets des subventions sur l'environnement en plus des conséquences sur les échanges commerciaux. Or les Accords de l'OMC sont fondamentalement des accords commerciaux et, pour les négociations sur les subventions à la pêche, on manque de principes et de définitions, lesquelles restent à établir.

L'amenuisement de la ressource est une donnée environnementale qui se situe donc hors du champ d'action du Groupe de négociation sur les Règles. Autrement dit, « l'OMC n'est pas l'endroit approprié pour ouvrir le chantier des subventions sous l'aspect écologique. Elle n'est pas capable de formuler ni d'appliquer de façon satisfaisante des disciplines dans ce domaine ».

Chili

Certains pays subventionnent des flottes de haute mer qui ciblent des stocks très migrateurs. Le Chili estime que ces aides conduisent à restreindre l'accès à des ressources communes pour les flottes et les pays où il n'y a pas de subventions, et aussi l'accès à des stocks très migrateurs qui restent cependant dans l'étendue de la juridiction nationale.

Le Chili estime que, pour tous les pays qui n'accordent pas d'aides à la pêche, limiter de cette manière l'accès à la ressource revient à installer des barrières commerciales : ils ne sont pas sur un pied d'égalité pour participer au marché international des produits de la pêche. Le Chili s'inquiète aussi de la perte de parts de marché dans les pays qui accordent des subventions et qui, grâce à leurs flottilles subventionnées, sont autosuffisants. Comme il n'est pas facile de démontrer les effets fâcheux que peuvent avoir les subventions à la pêche sur les échanges, dans le contexte de l'Accord SMC actuel, le Chili pense qu'il faut améliorer les disciplines de cet accord.

Il est également partisan des « feux de circulation » en matière de subventions à la

pêche et suggère une catégorie « feu rouge » (interdit), tout comme les États-Unis. Dans cette catégorie il y aura notamment 1) les subventions destinées à faciliter le transfert de bateaux d'un pays vers la haute mer ou les eaux d'un pays tiers, 2) les subventions pour l'achat de bateaux neufs ou d'occasion, 3) les subventions pour la modernisation d'une flottille, 4) les subventions qui permettent de réduire le coût des facteurs de production, 5) les subventions qui confèrent des exonérations fiscales à la filière pêche en matière de production, de transformation et de commercialisation, 6) des crédits à conditions préférentielles. Toutes les autres catégories seront dans la catégorie « orange » (pouvant donner lieu à une action) et sont soumises à l'obligation de notification. Tout pays qui accorde des subventions qui n'ont pas fait l'objet d'une notification devra prouver que ces subventions ne portent pas préjudice au membre plaignant.

Le Chili observe cependant que c'est le membre plaignant qui doit apporter la preuve du préjudice commercial lorsqu'il s'agit de subventions qui ne touchent pas nécessairement un pays tiers et qui peuvent être nécessaires pour préserver des ressources halieutiques et le développement social des communautés. Le Chili mentionne deux subventions de ce genre : les subventions de nature sociale dont le but ultime est de résoudre les problèmes qui affectent la petite pêche et d'améliorer en général la vie des communautés littorales, les subventions destinés à améliorer la gestion des pêches (par la recherche, diverses mesures administratives et autres) et parvenir à une exploitation durable de la

ressource dans le respect de l'environnement.

Pour ce qui est de la notification des subventions à la pêche, le Chili suggère que cette démarche vienne en complément des notifications qui se font déjà auprès d'autres instances, la FAO notamment. La notification des subventions à la pêche doit être obligatoire, en particulier celles de la catégorie « orange ». Le Chili est également favorable à la proposition de la Communauté européenne de prévoir un « tableau d'affichage » des notifications des subventions à la pêche faites par les pays membres.

Groupe des petits Etats côtiers vulnérables

Un certain nombre de ces pays (Antigua, Barbade, Belize, Fidji, Guyana, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, St Kitts et Nevis), où la pêche est relativement importante pour l'approvisionnement du marché intérieur et pour l'exportation, ont proposé un document de discussion qui fait état de leur intention de parvenir à un développement durable et de trouver les moyens de bénéficier au mieux du traitement spécial et différencié prévu pour les pays côtiers en développement, notamment les plus petits et les plus vulnérables.

Ce groupe soutient la proposition de la Chine sur l'importance à accorder à une telle mesure dans les négociations relatives aux subventions à la pêche. Il pense que la question de la gestion des pêches n'est pas vraiment de la compétence de l'OMC et qu'il serait préférable d'en discuter dans des endroits plus adaptés, la FAO par exemple.

Le document de discussion présente les diverses activités de pêche des petits Etats côtiers vulnérables. 1) Ils ont besoin des revenus que procurent les droits d'accès accordés aux flottes de pêche lointaine ; 2) dans leur ZEE et leurs eaux territoriales, il y a des bateaux du pays et des navires de pêche industrielle qui travaillent pour l'exportation et fournissent aux conserveurs, aux ateliers de filetage, aux transformateurs locaux ; 3) dans la ZEE et les eaux territoriales, il y a des pêcheurs artisans qui alimentent le marché local et des circuits d'exportation.

Les gouvernements de ces pays essaient de fixer sur place les navires de pêche lointaine et d'établir des liens entre les pêcheurs côtiers de la mer territoriale et d'autres secteurs de l'économie, en particulier le tourisme qui représente un débouché important tant pour des produits de la mer locaux qu'importés.

Les petits Etats côtiers vulnérables considèrent que les droits d'accès versés par les navires de pêche lointaine venus de pays développés et de pays en développement sont une source importante de revenus pour le Trésor public. C'est particulièrement vrai pour les pays les moins développés (PMD) qui ont opté pour des politiques de gestion prudentes et où la ressource disponible excède les capacités d'exploitation durable des flottilles locales. Ces redevances sont une aide précieuse pour les projets de développement, surtout dans ces petits pays vulnérables mais dotés d'importantes ressources halieutiques. Ils craignent que, si les négociations relatives aux subventions à la pêche suivent le raisonnement qui s'exprime dans le document des Amis du

Poisson, on impose de nouvelles disciplines aux droits d'accès.

Certains de ces pays n'offrent pas d'accès à la ressource aux pays pratiquant la pêche lointaine, mais ils ont cherché à constituer des capacités locales pour mieux profiter de leurs ressources halieutiques. Plusieurs ont fait des alliances stratégiques avec des flottes de pêche lointaine afin de développer des pêcheries et débarquer sur place les captures effectuées dans la ZEE.

Pour attirer des investissements étrangers ou de nationaux, beaucoup de pays ont offert des conditions intéressantes aux pêcheurs étrangers et locaux qui s'engagent à approvisionner les installations de traitement locales. De telles mesures semblent indispensables si le pays côtier vulnérable veut vraiment développer son secteur de la pêche. Ce groupe déclare qu'il s'opposera à toute nouvelle discipline qui, directement ou indirectement, remettrait en cause les efforts de développement dans ce domaine.

Dans les pays en développement, la pêche artisanale représente toujours un moyen d'existence essentiel pour les populations côtières, une source d'argent indispensable. Le groupe estime que les nouvelles disciplines en matière de subventions à la pêche devraient exclure de leur champ d'action les programmes publics destinés à améliorer les revenus des pêcheurs artisans.

Dans le cadre du « traitement spécial et différencié », ces pays suggèrent une clarification de l'article 1 de l'Accord sur les SMC pour exclure de façon explicite 1) toute forme d'aide au développement que leur octroient des pays développés ou des pays en développement plus avancés afin d'encourager la gestion durable des pêches, 2) les mesures incitatives accordées par leur gouvernement dans le but de développer un secteur des pêches local, 3) les mesures de soutien à la pêche artisanale. ❧

Ce résumé des opinions des pays membres de l'OMC en matière de subventions à la pêche a été écrit par Sebastian Mathew, conseiller pour les programmes, ICSF (icsf@vsnl.com)

Concombre de mer

Une ressource menacée

Ce produit a fait l'objet d'une exploitation irréfléchie sur les côtes indiennes

Les concombres de mer, ou *Holothurians*, constituent un groupe intéressant d'invertébrés marins dans le phylum des *Echinodermes*. Ces créatures qui ressemblent à des vers aux couleurs vives ont des habitats assez variés : platiers sableux ou vaseux, champs d'algues et herbiers, récifs coralliens, plaines abyssales. Ils sont capables de régénération : coupés en deux parties égales, elles peuvent devenir deux créatures différentes. D'un point de vue purement écologique, le concombre de mer est un agent très important, un « bioturbateur » qui creuse et creuse et aère ainsi le substrat et en sort des nutriments qui seront rejetés dans l'eau de mer.

Le concombre de mer est aussi un produit intéressant sur le plan commercial. Une fois bouilli, séché ou fumé, il devient *bêche de mer*. En Chine et dans bon nombre de pays du Sud-Est asiatique, c'est un met de choix. Seules les espèces de concombres à enveloppe épaisse sont utilisées pour faire des bèches de mer. En plus de son intérêt culinaire, la bêche de mer entre aussi dans la médecine traditionnelle chinoise. Dans beaucoup de pays tropicaux, ce produit représente un appoint financier non négligeable.

Les eaux indiennes renferment environ 200 espèces de concombres de mer, mais une douzaine seulement servent à préparer la bêche de mer. Les gisements les plus diversifiés se trouvent dans les îles Andaman et Nicobar, aux îles Lakshadweep, dans le golfe de Mannar, la baie de Palk et le golfe de Kachchh. La baie de Palk et le golfe de Mannar se trouvent sur la côte sud-est du pays. Dans ces endroits, pour préparer la bêche de mer on utilise surtout *Holothuria scabra* (sandfish), *Holothuria spinifera*, *Holothuria atra* (lolly fish) et *Actinopyga echinites* (deep-water redfish). On peut trouver ces espèces jusqu'à 20 m de profondeur et elles sont très recherchées par des plongeurs.

Ce sont des Chinois en visite en Inde qui ont fait connaître le mode de préparation de cette créature avant commercialisation. Et il y a bien mille ans que les Indiens exploitent

cette ressource. Cela se faisait surtout dans la baie de Palk et le golfe de Mannar. Le grand centre où l'on ramassait, transformait, exportait c'était cette baie de Palk, et il est toujours en activité.

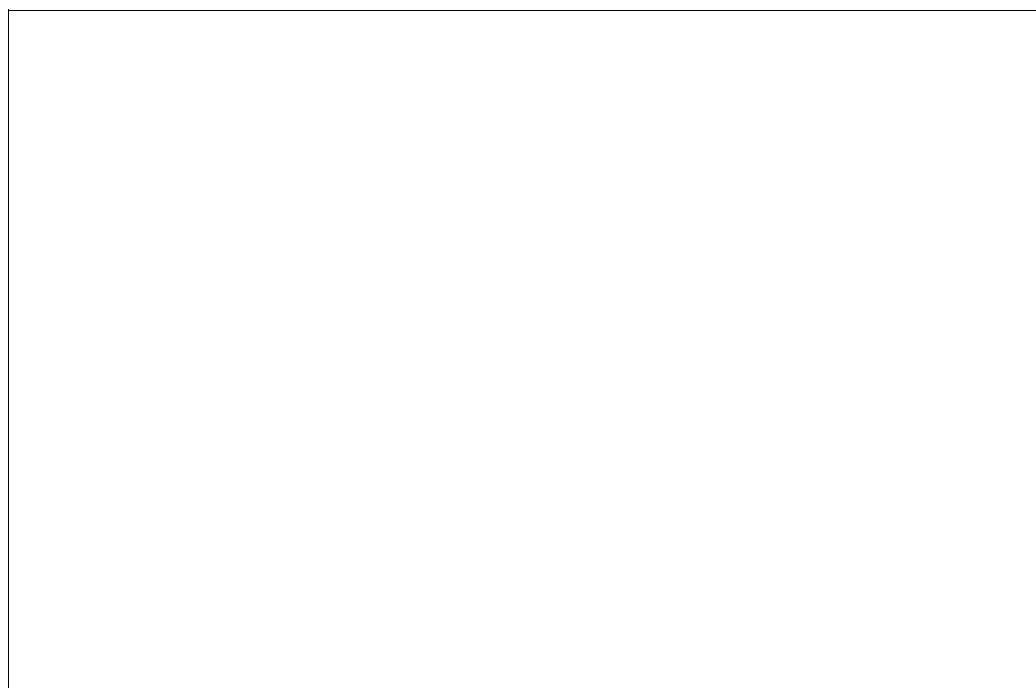
Le marché international était très demandeur et offrait des prix intéressants, ce qui a fortement dynamisé l'activité dans ces régions. A Palk Bay, les ateliers de préparation de la bêche de mer étaient plus nombreux que partout ailleurs dans le pays. Sur les îles Andaman et Nicobar et Lakshadweep, on produisait aussi de la bêche de mer, mais avec moins de succès. Au cours des années 1980 et 1990, la filière rapportait beaucoup de devises à l'Inde.

Puis est venue la période du déclin, du fait de l'augmentation de la population environnante, des problèmes de surexploitation et de gestion de la ressource. Dans la baie de Palk, le golfe de Mannar, on ramassait à tout va : plongeurs et chalutiers étaient sans cesse à l'œuvre, jusqu'à épuisement du stock. Il faudra du temps pour qu'il retrouve sa vigueur.

Le meilleur s'en va

Comme on ramasse le meilleur, l'*Holothuria scabra* qui donne une bêche de mer de bonne qualité fait l'objet d'une collecte intensive dans la baie de Palk et le golfe de Mannar, plus que *Holothuria spinifera*, *Holothuria atra* et *Actinopyga echinites*. La population d'*Holothuria scabra* s'amenuise à un rythme alarmant. Les prix montent sur le marché international et la pêche s'intensifie. La saison de reproduction de *Holothuria scabra* va de juillet à octobre, et c'est également durant cette période que la pêche bat son plein : les dégâts sur le stock sont irréparables.

Les dragues que l'on passe dans les champs d'algues peu profonds endommagent les lieux et les algues sont rejetées sur le rivage. Or ces plantes ont un rôle très important dans le cycle de vie des concombres de mer : elles servent de substrat où s'installent les larves pentactulae et de nursery pour les juvéniles. La destruction de cet habitat réduit le taux de recrutement de la population. Les dégâts sont



particulièrement importants à Thondi, dans la baie de Palk, à cause des dragues.

En 1982, le gouvernement a interdit l'exportation de bêche de mer inférieure à trois pouces (7,62 cm), ce qui a entraîné une sérieuse réduction de l'activité dans la baie de Palk et le golfe de Mannar. Plusieurs années après, en 2001, le ministère central de l'environnement et des forêts a fait inscrire tous les concombres de mer dans l'Annexe 1 de la Loi de 1972 sur la protection de la faune et de la flore sauvages et interdit strictement toute collecte.

C'était l'ultime mesure conservatoire prise par les autorités du pays pour restaurer les stocks. La filière a sans-doute été déstabilisée, mais certains ont alors eu recours au braconnage pour conserver leur activité dans la région.

Dans l'espoir de renforcer les mesures de préservation, il a été demandé d'inscrire les concombres de mer dans l'Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) si l'on veut préserver cette ressource.

Gérer ensuite les gisements d'holothuries dans la baie de Palk et le golfe de Mannar et ailleurs dans le pays n'a pas vraiment été chose facile pour l'administration des pêches.

La direction des forêts du Tamil Nadu a été chargée d'avoir l'œil sur les braconniers et beaucoup de pêcheurs ont été arrêtés et condamnés pour pêche illégale. Il faut être strict pour que les mesures de préservation

de la ressource qui ont été prises soient efficaces.

Fermeture de la pêche

Dans la région de la baie de Palk et du golfe de Mannar, beaucoup de monde tirent leurs moyens d'existence de la bêche de mer. Dans la baie, nombreux sont les plongeurs, bien plus que dans le golfe. La mesure prise par le gouvernement peut sans doute contribuer à relancer les stocks, mais les pêcheurs estiment qu'une période de fermeture serait plus efficace qu'une interdiction générale. C'est pourquoi une équipe de chercheurs de Chennai est venue sur place pour évaluer la densité d'holothuries dans la baie de Palk : moins d'un individu par mètre carré. Cela tend à prouver que cette ressource fait l'objet de prélèvements fort importants et illégaux. L'interdiction et les efforts de gestion n'ont pas suffi à enrayer l'appauvrissement du stock. Il faudrait aussi que les pêcheurs aient la possibilité de pouvoir gagner leur vie autrement qu'en braconnant.

Il est souhaitable que l'interdiction soit maintenue pendant quelques années de plus pour relancer les stocks. Et pour qu'ils soient bien gérés, on devrait effectuer des observations régulières sur le terrain. Puisqu'on maîtrise les techniques d'élevage d'*Holothuria scabra* par exemple, on pourrait, dans les zones de faible densité, installer des espaces de sea-ranching avec des semences obtenues dans des nurseries. Là encore il faudra vérifier périodiquement la situation.

Afin d'empêcher les stocks de souffrir de nouveau, il est impératif que le chalutage sur les petits fonds soit strictement interdit. Interdit également de passer des dragues

dans les herbiers pour ne pas bouleverser l'habitat des larves et des juvéniles. Interdit aussi de ramasser des concombres de mer pendant la période haute de reproduction. Si on lève l'interdiction, il faudra imposer des tailles minimales et un système de quotas de capture et de commercialisation. On envisagera une collaboration entre les laboratoires de recherche du pays pour mieux étudier la biologie, l'écologie et la dynamique des holothuries qui ont un certain intérêt et pour collecter des données essentielles qui serviront à améliorer la gestion et la préservation de cette ressource.

Ces recommandations ont déjà été exprimées mais on n'a pas fait grand chose pour les mettre en pratique. Si les autorités veulent vraiment préserver cette ressource, il doit prendre un certain nombre de mesures, notamment renforcer les moyens de contrôle et de surveillance, faire comprendre aux pêcheurs que des mesures conservatrices sont indispensables, développer la recherche sur les holothuries. Il ne suffit pas d'interdire la collecte de ces espèces pour que les stocks retrouvent leur vitalité. Pour que cette ressource perdure, il faut obligatoirement appliquer strictement une réglementation appropriée, faire des relevés réguliers et approfondir les connaissances scientifiques. 3

Cet article a été écrit par M. Nithyanandan (nithyanandanm@yahoo.com), chercheur en biologie marine à Chennai, Inde

Protéger l'espace côtier

Les Recommandations 22 et 23 du Congrès mondial sur les parcs ont pour objectif la mise en place d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées marines et côtières

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie pour sa 17^{ème} Session (San José, Costa Rica, 1988) demandait, dans sa Recommandation 17.38 (*Protection du milieu côtier et marin*), aux organisations internationales et à tous les pays, d'établir un réseau mondial représentatif d'aires protégées marines (APM) pour garantir la protection, la restauration, l'utilisation rationnelle, la compréhension et la jouissance du patrimoine marin mondial, à jamais. Par ailleurs, les participants au IV^{ème} Congrès mondial sur les parcs (Caracas, 1992), ont adopté la Recommandation 11 (*Aires protégées marines*) dans laquelle ils demandaient la création d'un réseau mondial d'aires protégées marines.

En mars 2003, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique, à l'occasion de sa 8^{ème} réunion, a noté que les données disponibles indiquent, tant au niveau régional que mondial, que les réseaux d'aires protégées marines et côtières présentent de graves lacunes et ne protègent probablement qu'une très faible proportion des milieux marins et côtiers. L'Organe subsidiaire a également recommandé de « mettre en place et conserver des zones marines et côtières protégées, adéquatement gérées et viables du point de vue écologique et contribuer à un réseau mondial permanent représentatif de zones marines et côtières protégées, établi à partir des réseaux nationaux ».

La Convention de Ramsar sur les zones humides apporte, pour sa part, une contribution importante à l'établissement d'aires protégées marines et côtières. La Convention a adopté des critères pour les sites, tenant compte de l'importance des écosystèmes de zones humides pour l'habitat des poissons, a élaboré des lignes directrices pour gérer les zones humides dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières et des orientations spécifiques pour identifier les zones humides d'importance internationale. Il est préoccupant de constater que plus de 60 pour cent de la population humaine vit dans la zone côtière

et qu'à l'avenir les pressions exercées sur la diversité biologique marine et côtière ne cesseront d'augmenter et de saper les fondements des économies côtières. En conséquence, l'érosion permanente des habitats marins, estuariens et aquatiques en général est une des menaces principales, à long terme, pour la diversité biologique, les espèces qui en dépendent et la viabilité de la pêche, aussi bien commerciale que sportive. Il faut, de toute urgence, restaurer les pêcheries dégradées, éviter la surpêche de stocks déjà intégralement utilisés, atténuer les incidences écologiques des prises accidentelles sur les espèces et les écosystèmes et limiter la destruction des habitats.

Il a été démontré que, lorsqu'elles sont gérées en tenant compte des sociétés humaines qui dépendent des écosystèmes marins, les aires protégées marines sont des moyens efficaces de soutenir la conservation de la diversité biologique et des espèces ainsi que des pêcheries écologiquement et économiquement durables. Les AMP qui couvrent toute la gamme des catégories de l'UICN sont globalement reconnues par les États côtiers comme des outils souples et précieux de gestion scientifique et intégrée des sites (y compris les réserves marines très protégées et les zones gérées multifonctionnelles), pour soutenir la gestion fondée sur les écosystèmes, car elles permettent de conserver des habitats d'importance critique, de contribuer au rétablissement d'espèces surexploitées et en danger, de maintenir des communautés marines et de promouvoir l'utilisation durable.

Mesures de gestion classique

Il est à craindre que les menaces mondiales liées au climat ne puissent être éliminées uniquement par des mesures de gestion classiques et il faudra sans doute adopter des approches nouvelles et novatrices.

En 2002, le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) a souligné la nécessité de maintenir la productivité et la biodiversité d'importantes régions marines et côtières et a fixé les échéances suivantes :

2012 pour la mise en place de réseaux représentatifs d'AMP fondés sur des données scientifiques, conformément au droit international ; 2015 pour la restauration des stocks de poissons appauvris ; 2010 pour l'application de l'approche par écosystème à la gestion des océans et de la pêche.

Le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable préconise l'intégration des AMP dans l'utilisation durable des ressources marines naturelles.

En conséquence, les PARTICIPANTS au Vème Congrès mondial sur les parcs, réunis à Durban, Afrique du Sud, du 8 au 17 septembre 2003, dans le cadre du thème transversal sur le milieu marin

APPELLENT la communauté internationale dans son ensemble à :

1. ÉTABLIR, avant 2012, un système mondial de réseaux représentatifs d'aires protégées marines et côtières efficacement gérées, conformément au droit international et tenant compte des données scientifiques, conçu pour :
 - a. augmenter de manière substantielle la superficie marine et côtière gérée dans les aires protégées marines, avant 2012 ; ces réseaux doivent être vastes et comprendre des aires intégralement protégées couvrant au moins 20 à 30% de chaque habitat, et contribuer à l'objectif mondial de santé et de productivité des océans ;
 - b. faciliter et intégrer la compréhension, l'appui et la collaboration, aux niveaux local, national et international, en vue de concevoir et d'établir ces réseaux par l'échange de connaissances, de compétences et d'expériences en matière de conservation et de réalisation d'avantages socio-économiques durables ;
 - c. aider à appliquer les accords, conventions et cadres, mondiaux et régionaux pertinents ;
 - d. être résilient, notamment face aux grandes menaces liées aux changements climatiques ; il faudra pour cela tenir compte des facteurs de souplesse et d'adaptation dans la conception et dans la gestion des aires protégées ;
 - e. intégrer de nouvelles AMP et renforcer celles qui existent, qui ont des buts différents et sont gérées différemment ;
 - f. intégrer les AMP à d'autres politiques de gouvernance de l'océan, des littoraux et des terres, comme recommandé dans le Mandat de Jakarta, pour obtenir des pêcheries durables, la conservation de la biodiversité, la protection des espèces, et réaliser les objectifs de gestion intégrée des bassins versants, des zones côtières, des océans et de la haute mer, et du milieu polaire ;

- g. contribuer à la conservation *in situ* d'espèces menacées et en danger et de leurs habitats ;
 - h. comprendre des réserves marines intégralement protégées contribuant à la protection de divers habitats marins et structures d'écosystèmes, à la conservation de la biodiversité, au rétablissement d'espèces en danger, à l'éducation du public et à la gestion durable de la pêche ;
 - i. dans le cadre de la gestion durable des pêcheries, être un élément intégré pouvant contribuer de manière significative à la gestion d'espèces ayant des besoins particuliers. Cela peut comprendre la protection de stades biologiques critiques, comme par exemple dans le cas de la protection des frayères ;
 - j. fournir un cadre contribuant de manière significative à la gestion des espèces qui ont des besoins de gestion particuliers, notamment les grands migrateurs, et à la gestion des écosystèmes et des habitats ;
 - k. associer les acteurs, y compris les communautés locales et traditionnelles, par des processus de participation, à la conception, à la planification et à la gestion, et au partage des avantages des aires protégées marines ;
 - l. protéger et renforcer des zones marines et côtières intactes pour les espèces et les habitats qui ne sont pas encore gravement dégradés par les incidences directes ou indirectes des activités humaines et qui représentent d'importantes valeurs de biodiversité ;
 - m. mettre en œuvre les meilleures mesures scientifiques disponibles témoignant des politiques et de la pratique internationales, conformément au droit international tel qu'il est reflété dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et d'autres instruments ;
 - n. utiliser des évaluations d'efficacité de la gestion pour promouvoir la gestion adaptative en tenant compte des méthodes, questions et concepts d'écrits dans la Recommandation 5.18 du Vème Congrès mondial sur les parcs ;
 - o. utiliser les meilleures données scientifiques disponibles sur la connectivité dans la conception de réseaux d'aires protégées marines et côtières afin de créer des réseaux cohérents du point de vue écologique ;
 - p. fournir les mesures d'incitation et l'appui pertinents pour la mise en œuvre de divers ensembles de mécanismes de financement et de méthodes de gestion qui, avec l'appui de politiques locales et nationales, assureront la viabilité à long terme des réseaux d'APM ;
 - q. être englobé dans des cadres de gestion côtière et marine intégrée plus généraux prévoyant la collaboration entre les organes de gestion des ressources et établissant des liens entre les aires protégées marines et terrestres afin de tenir compte des menaces éventuelles qui se trouvent au-delà des limites des aires protégées ;
 - r. fixer des objectifs d'efficacité pour les réseaux mondiaux, nationaux et régionaux d'aires protégées afin de satisfaire les besoins de stabilisation des pêcheries, de la biodiversité et des habitats et les besoins sociaux.
2. METTRE EN ŒUVRE une approche par écosystème de la gestion durable des pêcheries et de la conservation de la biodiversité marine par les moyens suivants :
- a. des aires protégées marines intégrées à d'autres mesures de gestion et de gouvernance marine et côtière, selon qu'il convient, par l'application des meilleures données scientifiques disponibles, conformément au droit international, pour :
 - i. fournir un revenu socio-économique durable pour les communautés et les industries locales et traditionnelles ;
 - ii. protéger les habitats importants et les zones sensibles contre les incidences de certains dispositifs et atténuer les impacts négatifs sur la chaîne alimentaire ;

- iii. restaurer les pêcheries appauvries;
- iv. construire un cadre biogéographique pour maintenir la structure et les fonctions des écosystèmes dans le cadre des réseaux d'AMP ;
- b. l'examen, au niveau multilatéral, des critères, cadres et mesures d'incitation appropriés, pour établir des réseaux intégrés d'aires protégées marines locales, nationales et régionales tenant compte des zones transfrontières et pour garantir le respect et l'application réels des règlements en vue de résoudre efficacement les difficultés qui se posent à l'intérieur et au-delà des frontières nationales, conformément au droit international;
- c. la reconnaissance des réseaux d'AMP comme éléments à part entière de la gestion durable des pêcheries conçus pour compléter les pratiques de gestion courantes des pêcheries et, en aucun cas, pour s'y substituer ;
- d. un dialogue permanent avec tous les secteurs de la pêche pour faire naître une compréhension mutuelle et échanger les connaissances, et pour faire en sorte que les processus et les résultats soient obtenus dans la transparence et en toute confiance. Ce dialogue pourrait être favorisé par :
 - i. la capacité des organisations régionales de gestion des pêches de devenir des acteurs à part entière des AMP ;
 - ii. l'élaboration de la théorie et de la pratique des AMP pour faciliter le dialogue avec les pêcheurs et les gestionnaires des pêcheries ;
- e. le classement d'aires protégées marines, y compris de celles qui se trouvent dans les grands écosystèmes marins, en tant que stratégie, parmi d'autres, appliquée au rétablissement de stocks de poissons décimés, à la réduction de la pollution côtière ainsi qu'à la conservation et à la restauration de la biodiversité ;
- f. des mesures conformes au principe de précaution et garantissant que la responsabilité de prouver que l'environnement ne subit pas

de dommages incombe à ceux qui retirent un avantage commercial des ressources des AMP ;

- g. des objectifs d'efficacité pour les réseaux mondiaux, nationaux et régionaux d'aires protégées afin de satisfaire des besoins de stabilisation des pêcheries, de la biodiversité, des habitats et les besoins sociaux.

La Recommandation 23 du Congrès mondial sur les parcs traite de la protection de la diversité biologique marine et les processus écosystémiques en créant des aires protégées marines au-delà des juridictions nationales.

En 30 ans d'exploration, les océans ont révélé la diversité incroyable de la vie qu'ils recèlent, y compris des écosystèmes et des communautés des fonds marins, riches de nombreuses espèces endémiques ; toutefois, une grande partie des océans est encore mal explorée et mal comprise.

L'hypothèse communément admise selon laquelle les ressources biologiques marines sont inépuisables s'est révélée fausse.

Les progrès technologiques récents et l'expansion des utilisations anthropiques de la haute mer épuisent les stocks de poisson, et détruisent la biodiversité, la productivité et les processus écosystémiques des océans. Les océans sont en crise et il faut leur donner une chance de se reconstituer. Il importe donc de prendre, de toute urgence, des mesures juridiquement contraignantes, aux niveaux international, régional et national, pour préserver cette biodiversité vitale.

La Résolution 2.20 (*Conservation de la diversité biologique marine*) adoptée à la 2^{ème} Session du Congrès mondial de la nature (Amman, Jordanie, 2000) demande à l'UICN, aux membres de l'UICN et aux organisations compétentes d'explorer une gamme pertinente d'instruments, y compris des aires protégées en haute mer, dans le but d'assurer une protection efficace, et l'utilisation durable de la diversité biologique et des processus écosystémiques en haute mer, et appelle les gouvernements nationaux, les organismes internationaux et la communauté non gouvernementale à se joindre aux agences multilatérales existantes et aux mécanismes juridiques en place pour déterminer quelles zones de la haute mer mériteraient des mesures de cogestion.

Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD, Johannesburg, 2003) a souligné la nécessité de promouvoir la conservation des océans et notamment de :

1. Maintenir la productivité et la biodiversité des aires marines et côtières importantes et vulnérables, dans les zones situées aussi bien dans les limites de la juridiction nationale qu'en dehors ;
2. Encourager, d'ici à 2010, l'application de l'approche par écosystème à la gestion des océans et de la pêche ;
3. Développer et faciliter l'utilisation d'approches et outils divers, notamment l'établissement d'aires protégées marines (APM) conformes au droit international et scientifiquement fondées, y compris des réseaux représentatifs avant 2010.

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB, à l'occasion de sa 8ème réunion (mars 2003), a transmis une recommandation qui sera examinée à la 7ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention, en février 2004, stipulant qu'il est « urgent d'établir de nouvelles zones marines et côtières protégées dans les régions ne relevant d'aucune juridiction nationale, conformes au droit international et scientifiquement fondées, englobant notamment des monts sous-marins, des bouches hydrothermales, ainsi que des écosystèmes coralliens d'eau froide et de haute mer », et chargeant le Secrétariat de collaborer avec d'autres organismes internationaux et régionaux afin de « définir les mécanismes qui conviennent à leur établissement et à leur gestion efficace ».

En outre, la 4ème réunion du Processus de consultation informel des Nations Unies (UNICP, juin 2003) a recommandé à l'Assemblée générale des Nations unies, entre autres, de réitérer son appel demandant d'explorer de toute urgence des moyens d'améliorer la gestion des risques pour les monts sous-marins et les récifs coralliens d'eau froide, et a invité les organismes internationaux pertinents, à tous les niveaux, de réfléchir aux moyens de faire face, en s'appuyant sur des fondements scientifiques et sur l'approche de précaution, aux menaces et aux risques pesant sur la biodiversité et les écosystèmes marins vulnérables et menacés situés au-delà de la juridiction nationale, conformément au droit international et aux principes de gestion intégrée par écosystème.

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) fournit le cadre de la conservation de l'océan et de la gestion des activités humaines. Dans les régions situées au-delà des juridictions nationales, il incombe aux Parties de protéger et de préserver le milieu marin, et de coopérer à la conservation et la gestion des ressources marines biologiques.

Une coopération internationale renforcée s'impose pour mettre en œuvre les obligations d'UNCLOS et d'autres accords juridiques internationaux, et pour en tirer parti. Compte tenu des caractéristiques uniques de la biodiversité des fonds marins et de la haute mer, de l'urgence grandissante des problèmes, et de la nature de la

juridiction en haute mer, il importe d'agir à l'échelle mondiale et de façon concertée pour adopter une approche de précaution et par écosystème en matière de gestion, englobant un système représentatif de réseaux d'aires protégées marines de haute mer et ainsi conserver la biodiversité, les espèces, la productivité et les processus écosystémiques pour les générations à venir.

En conséquence, les PARTICIPANTS au Vème Congrès mondial sur les parcs, dans le cadre du thème transversal le Milieu marin, réunis à Durban, Afrique du Sud, du 8 au 17 septembre 2003,

RECOMMANDENT vivement à la communauté internationale dans son ensemble :

1. D'ADOPTER et de promouvoir le Plan d'application conjoint du SMDD ainsi que l'objectif concernant l'établissement de réseaux représentatifs d'aires protégées marines adéquatement gérés avant 2012, qui représenteraient effectivement les océans du monde situés au-delà des juridictions nationales, conformément au droit international;
2. D'UTILISER tous les mécanismes et pouvoirs disponibles, conformes au droit international et scientifiquement fondés, y compris les conventions, pour établir et gérer efficacement des réseaux représentatifs d'aires protégées marines avant 2012, afin de garantir la conservation de la biodiversité, des

espèces, de la productivité et des écosystèmes des milieux marins ;

3. D'ÉLABORER et de mettre à disposition des travaux de recherche scientifique, juridique, socio-économique et politique relatifs à l'établissement d'un système mondial représentatif d'aires protégées marines en haute mer et à la protection et l'utilisation durable de la biodiversité, des espèces et des processus écosystémiques en haute mer ;
4. D'ÉTABLIR un système mondial de réseaux d'aires protégées marines, adéquatement gérés et représentatifs et notamment de :
 - a. prendre des mesures immédiates de toute urgence pour préserver la biodiversité et la productivité des monts sous-marins, des communautés des écosystèmes coralliens d'eau froide et d'autres caractéristiques et écosystèmes vulnérables en haute mer, et notamment de sauvegarder les espèces et les habitats directement menacés de dommages ou de pertes irrévocables ;
 - b. prendre des mesures immédiates, de toute urgence, pour protéger la biodiversité et la productivité qui dépendent de caractéristiques océanographiques persistantes à grande échelle, telles que les courants et les systèmes de fronts, connus pour entretenir la vie marine et contenir des habitats

- critiques pour des espèces telles que celles qui figurent sur la Liste rouge de l'UICN et aux annexes de la CITES, de la CEM (Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages) et d'accords connexes ;
- c. mettre en place des mécanismes pour assurer la protection immédiate et durable des espèces non ciblées menacées par la pêche en haute mer, notamment en veillant à ce que des mesures d'atténuation des prises incidentes et accessoires soient prises et appliquées dans toutes les zones de pêche concernées ;
5. DE LANCER une initiative pour recenser les écosystèmes, les habitats, les zones, les processus et les centres de biodiversité du milieu marin méritant une attention prioritaire, d'élaborer des critères et des lignes directrices convenues pour l'identification, l'établissement, la gestion et la mise en œuvre d'aires protégées marines en haute mer, d'établir des stratégies de financement durable et de définir les besoins et priorités futurs de la recherche ;
6. DE COOPÉRER à la formulation et la mise en œuvre d'une approche ou d'un cadre mondial de gestion, en s'inspirant d'accords pertinents tels que l'UNCLOS, la CDB, l'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons et la CEM, en vue de faciliter la création d'un système mondial représentatif de réseaux d'aires protégées marines en haute mer, conforme au droit international, d'assurer sa gestion et sa mise en œuvre effectives, et de coordonner et harmoniser les accords, autorités et mécanismes internationaux applicables, conformément aux principes modernes de précaution, de gestion par écosystème et intégrée et de bonne gouvernance, tels qu'ils sont définis dans les principes des Nations unies;
7. DE PRENDRE ACTE que le Groupe de travail sur la haute mer de la CMAP (Commission mondiale pour les aires protégées) est en train d'élaborer une *Stratégie décennale pour encourager l'établissement d'un système mondial représentatif de réseaux d'aires protégées marines en haute mer* présentée lors du Congrès mondial sur les parcs ;
8. DE SE RASSEMBLER, par des réseaux officiels et non officiels, afin de promouvoir l'établissement d'un système mondial représentatif de réseaux d'aires protégées marines en haute mer au sein de leurs propres gouvernements et organisations et de la communauté internationale au sens large, pour atteindre les objectifs de protection de la diversité biologique, des espèces, de la productivité et de l'utilisation durable des hautes mers, le système mondial représentatif de réseaux d'aires protégées marines constituant un outil clé à cet égard, et de présenter un rapport sur les progrès accomplis au Congrès international sur les aires protégées marines internationales, qui aura lieu en Australie, ainsi qu'à d'autres enceintes pertinentes. 3

Pour plus d'information sur le Congrès mondial sur les parcs, voir le site <http://www.iucn.org/themes/wcpa/wpc2003/>

Participer après coup à la conversation

Un lecteur de *Conversations* nous fait part des réflexions que ce livre lui a inspirées sur les organisations et les agents extérieurs du changement

Il est un peu tard pour participer à une conversation qui s'est tenue il y a quatre ans et qui a été publiée sous forme de livre il y a un an. Malgré tout, lorsque j'avais dans ma lecture, j'ai plusieurs fois éprouvé l'envie, un peu absurde sans doute, d'intervenir et de dire ce que je pensais moi-aussi.

J'estimais que mon point de vue aurait complété cette conversation, non pas grâce à la « sagesse » présumée de mes propos mais plutôt du fait de ma personnalité, du regard que je pouvais porter sur les thèmes débattus. Malheureusement je n'étais pas là, à Accra, en 1999. Et c'est pour cela que j'interviens aujourd'hui, de façon bien incomplète.

Conversations a été publié par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF). Il met en scène trois personnes remarquables : Aliou Sall du Sénégal, Michael Belliveau du Canada et Nalini Nayak de l'Inde. Tous trois militants de la cause des pêcheurs côtiers et de leurs communautés en lutte pour défendre leurs moyens d'existence et vivre convenablement.

Tous trois sont des intellectuels qui, pour des raisons personnelles, ont choisi ce secteur pour se battre en vue d'un monde meilleur et une société plus juste. Seul Aliou Sall vient du milieu de la pêche, qu'il a quitté assez jeune, ce qui lui a permis de faire son chemin jusqu'à l'université.

Aucun n'a un jour ou l'autre vécu de la pêche ou d'une activité liée à la pêche. Leur expérience et leurs idées viennent de ce qu'ils ont dans leurs pays respectifs participé activement, parfois avec un rôle de leader, à des organisations de pêcheurs et à la lutte sociale et politique.

Je crois que mon point de vue pourrait ajouter un plus à leur conversation parce que mes origines et mon parcours sont très différents : c'est une autre facette des réalités. Je suis devenu pêcheur à l'âge de 22 ans après avoir travaillé quelque temps comme docker dans le port de Tel-Aviv et dans la Marine nationale de mon pays. Puis,

assez vite, je suis devenu patron d'un petit chalutier qui appartenait à un kibboutz, c'est-à-dire à l'ensemble de cette communauté et non pas seulement à son équipage.

J'étais membre du syndicat des pêcheurs et j'ai, à un certain moment, fait partie de son bureau. On se réunissait quand le temps était mauvais, le plus souvent lorsque toute la flottille restait au port à cause d'un orage.

J'ai quitté la pêche commerciale et, comme je m'intéressais aux technologies de pêche et que j'avais à mon actif quelques réalisations dans ce domaine, j'ai été embauché par la station de recherche des pêches à Haïfa.

Au début des années 1960, j'ai travaillé en Erythrée comme instructeur et conseiller pour le gouvernement local. Et c'est ainsi que j'ai commencé à voyager (et cela a finalement duré quatre décennies) comme « intervenant » ou « agent du changement » hors de chez moi, dans des pays étrangers, avec des cultures, des langues et des traditions de pêche bien diverses. Je participais à ce qu'on appelle (souvent de façon injustifiée) au développement de la pêche.

Des militants venus de l'extérieur

J'aimerais ici notamment essayer de comprendre pourquoi les pêcheurs deviennent membres d'une organisation, pourquoi ils la soutiennent, y militent ou la quittent, et comment ils perçoivent les « activistes » venus de l'extérieur.

Il y a bien longtemps que je n'ai pas pêché pour gagner ma vie, mais il y a peu j'aidais encore des gens à vivre de la pêche. J'entre donc dans la conversation avec toujours un peu les pieds dans l'eau, mais avec un ordinateur portable sur les genoux.

Pour des raisons évidemment très importantes pour nos trois protagonistes, *Conversations* commence par un débat long et sérieux, émaillé de nombreuses citations de sages : faut-il les appeler « intervenants » (Michael Belliveau), « activistes sociaux » (Nalini Nayak, Belliveau) ou « supporteurs » (Aliou Sall) ?

Ces trois étiquettes me semblent convenir. Les gens de l'extérieur au monde de la pêche et qui viennent prêter main-forte aux pêcheurs dans leur lutte quotidienne ou leurs combats inhabituels peuvent bien être des supporteurs, des militants sociaux et aussi des intervenants.

Il est évident qu'ils interviennent dans les affaires des pêcheurs. Pour moi, qu'importe comme nous, gens de l'extérieur, souhaitons être appelés. Qu'importe l'étiquette qu'on nous donnera : ce qui compte c'est bien sûr ce que nous faisons. Les gens qui viennent travailler avec les pêcheurs, comme personnes bénévoles ou rémunérées, n'ont pas à se creuser sans cesse la tête pour se justifier à leurs propres yeux ou aux yeux des autres afin de trouver de bonnes raisons d'être là et de faire ce qu'ils sont en train de faire.

Le nom de Gandhi a été cité dans *Conversations*. Qui était le grand Mahatma : un intervenant, un supporteur, un activiste ? Si on lui posait la question, sans doute répondrait-il qu'il essaie tout simplement d'aider son peuple.

Une autre question a été débattue : l'organisation qui cherche à aider tous les membres d'une communauté de pêcheurs, comment doit-elle appeler ce monde : pêcheurs (fishermen), récoltants (harvesters), travailleurs de la pêche (fishworkers) ou autre chose encore ? A mon avis, cela dépend des personnes que l'on espère toucher, ou du type d'adhésions, ou parfois de l'intérêt de telle ou telle dénomination vis-à-vis de l'opinion

publique. Par exemple, j'étais dans un pays asiatique en train d'aider à la création d'une école de pêche. Mon collègue du pays où j'étais me demande : « M. Ben-Yami, il faudrait trouver un autre nom pour l'école parce que dans mon pays la pêche n'est pas une occupation bien considérée ». J'ai évidemment laissé les gens du lieu trouver un nom qui leur convienne. Y a-t-il eu finalement une « école des récoltants maritimes » ?

Fishworkers (travailleurs de la pêche) n'est pas mal, mais parfois il n'englobe pas tout. Personnellement, je préfère quelque chose qui ramasse tout : fisherfolks (gens de la pêche). Plus que les autres, il inclut à la fois ceux qui pêchent, les propriétaires, les équipages, leurs familles, ceux qui ont et ceux qui n'ont pas une activité post-capture. Et cela suggère plus une organisation communautaire qu'une association d'individus.

Définition des termes

Il y a aussi le problème de la signification de certains mots-clés : pêche littorale, côtière, à petite échelle, artisanale, etc. La pêche littorale, à petite échelle de certains pays du Nord surtout passerait pour industrielle ou moyenne dans bon nombre de pays du Sud.

Ce qui peut rassembler tous les gens de la pêche (fisherfolks) c'est leur intérêt commun à se protéger des flottes extérieures, étrangères, au moins les lieux de pêche traditionnels et leurs ressources et aussi, pourquoi pas, toutes les zones de pêche qui sont à leur portée. Voilà une cause commune pour les petits (small-scale) pêcheurs, qu'ils soient de l'Union européenne, de

Terre-Neuve, d'Islande, d'Afrique de l'Ouest, de l'Inde, du Chili, etc, quelle que soit la réalité locale qualifiée de « small-scale ».

Lorsque la discussion aborde ce que je considère comme les vrais problèmes, le débat se révèle plein de bon sens. Je citerais par exemple les critiques adressées aux sciences de la pêche trop spécialisées et qui perdent de vue le tableau d'ensemble, composé de systèmes divers qui ont leur dynamique propre : l'écosystème de la pêcherie, les aspects sociaux de sa gestion, la complexité des modes de développement et bien d'autres choses.

L'effondrement des stocks de poissons de fond sur la côte Atlantique du Canada a toujours de quoi intriguer malgré toutes les tentatives faites par de nombreuses personnes pour expliquer cet événement. Les facteurs environnementaux et climatiques font sans doute partie de l'énigme mais on évoque aussi fréquemment les erreurs dans les estimations et les fautes de gestion.

Michael Belliveau jette un regard intéressant sur l'histoire des quotas de pêche au Canada, sur la manière dont ils sont apparus. Il s'agissait essentiellement d'attribuer et de garantir des droits de pêche plutôt que de protéger les stocks contre le mal de la surpêche.

Les considérations politico-économiques étaient déjà présentes lorsque certains sont arrivés fort opportunément avec leurs propos sur la gestion biologique des stocks.

Ce discours idéologique justifiait le parti pris du gouvernement en faveur des sociétés de pêche en matière de répartition de la ressource. Les scientifiques qui émargeaient au budget de l'Etat ont justifié ces choix en mettant en avant des modèles mathématiques qui ne peuvent évidemment pas refléter en son entier la dynamique des écosystèmes halieutiques.

Recherche orientée

Le problème ce n'est pas uniquement la méthodologie de chercheurs liés à l'Etat mais aussi les sujets de leurs travaux. A cet égard, Aliou Sall cite l'exemple de la recherche halieutique sénégalaise très centrée sur le thon. Il est certain qu'il est plus difficile d'étudier les pêcheries plurispécifiques dont vivent habituellement les petits pêcheurs que les pêcheries monospécifiques exploitées par les gros bateaux.

Dans le premier cas, les conditions de la recherche sont bien moins confortables et les systèmes à élucider bien plus complexes, pas faciles à traduire en modèles bio-économiques plutôt simplifiés. En plus, cette ressource n'étant pas d'un gros intérêt pour le grand business, il n'est pas facile de trouver pour l'étude de ces pêcheries des financements suffisants.

Ceci dit, il importe de ne pas généraliser à propos des scientifiques de la pêche. Il y a des biologistes, des océanographes, des économistes et des sociologues qui, pendant des années, ont donné l'alerte et protesté de diverses manières (mais peut-être pas assez fort) contre la dominance des modèles mathématiques, en faveur chez des

gestionnaires des pêches portés sur la privatisation. Il fallait que les scientifiques halieutes reviennent vers des études biologiques et écologiques en mer, sur les navires, qu'ils déchiffrent les relations entre poissons et habitats, observent les petites et grandes fluctuations environnementales et leurs effets sur le poisson et d'autres formes de vie marine. On n'a pas écouté ces gens mais, au vu des nombreuses débâcles subies par les modèles mathématiques, on va peut-être finir par les écouter.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que, en matière de gestion des pêches, il s'agit en fait essentiellement de répartir, distribuer entre divers intérêts les profits qu'il est possible de tirer des ressources halieutiques, même si l'on essaie en même temps, avec plus ou moins de succès, de préserver les stocks.

L'autorité de tutelle détermine qui seront les bénéficiaires et, pour arrêter son choix, elle regarde de quel bord ils sont. Parlant de la législation de son pays (le Sénégal), Aliou Sall apporte d'excellents exemples : le gouvernement autorise les gros chalutiers et senneurs étrangers à opérer dans les eaux côtières, interdit les filets monofilament utilisés par les petits pêcheurs uniquement, interdit, pour des raisons de gestion, la pêche au poulpe au secteur artisanal tandis que le secteur industriel peut continuer à cibler cette espèce.

Partout dans le monde les gens de la petite pêche doivent le plus souvent se défendre contre des gouvernements qui de diverses manières ont laissé des intérêts étrangers, des navires industriels venus d'ailleurs exploiter les ressources halieutiques traditionnelles, y compris des lieux de pêche proches de la côte, et cela en tout ou en partie.

Parfois ils ont réussi à forcer les autorités à suspendre leur décision, parfois seulement à retarder ces mauvais coups, à diminuer leur intensité. Les trois interlocuteurs citent plusieurs exemples pour leurs pays respectifs.

Sur ce sujet, je ne suis pas d'accord avec Michael Belliveau quant à l'intérêt du recours à des procédures judiciaires pour les organisations de pêcheurs. Dans la pratique, les tribunaux ont parfois aidé à faire changer ou à faire évoluer les politiques gouvernementales et les mesures prises. Nalini cite quelques cas.

Les quotas, et surtout les quotas individuels transférables, sont une bonne chose pour les entreprises, les grosses sociétés qui disposent de solides capitaux. Michael Belliveau cite à ce sujet un ministre des

pêches canadien, partisan des QIT et déclarant en guise d'excuse : « Il vaut mieux deux pêcheurs prospères que dix en train de crever de faim ».

Nous avons un directeur de l'administration des pêches qui avait l'habitude de dire : « Il est préférable de voir, sur trente bateaux, des pêcheurs qui vivent modestement plutôt que la moitié moins en train de s'enrichir sur seulement quinze bateaux ».

La différence était sans doute que notre directeur des pêches avait été pêcheur tandis que ce ministre canadien (je suis prêt à parier) ne l'a jamais été. Peut-être n'est-il d'ailleurs jamais allé en mer pour faire une marée !

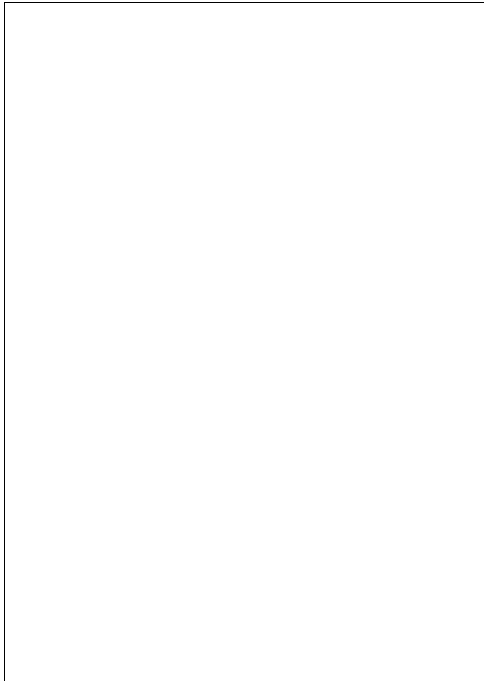
Une gestion fondée sur le contrôle des intrants (c'est-à-dire l'effort de capture) correspond assez aux intérêts des petits pêcheurs, qui peuvent ainsi rester dans le métier. Pas une seule fois je les ai vu refuser de collaborer pour déterminer et mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'effort de capture. Ils en prenaient parfois eux-mêmes l'initiative. Michael Belliveau cite l'exemple parlant de la gestion des pêcheries de homard.

Les partisans de la privatisation des droits de pêche évoquent souvent la « tragédie des communs ». Dans un ouvrage intitulé *Droits de propriété, gestion de la ressource et gouvernance : définir un cadre institutionnel pour la pêche mondiale*, publié en 1998 par le Centre pour l'étude du développement de Trivandrum, Inde, John Kurien a démontré dans une belle réflexion que l'expression « tragédie des communs » était impropre, car la tragédie c'est en fait le libre accès. Or les ressources communautaires ne sont pas forcément soumises sans retenue à un régime de libre accès.

Droits d'accès compliqués

Le problème du libre accès se pose toujours dans la plupart des pays du Sud et dans les pays du Nord dont la législation ne permet pas de limiter le droit des gens à avoir l'activité de leur choix.

Les pays du Nord contournent parfois leurs propres lois par des systèmes compliqués de licences et de quotas. Ailleurs, dans la plupart des pays du Sud notamment, c'est la tribu ou une gestion communautaire traditionnelle qui fixe éventuellement les modalités de l'accès à la ressource, en tout cas pour le secteur côtier. Dans la pêche côtière des pays du Sud, les systèmes occidentaux de licences et autres moyens de limiter l'entrée dans la petite pêche n'existent pratiquement pas. On y pense ici



et là, et ils se mettent parfois doucement en route, mais ils ne semblent pas promettre grand chose dans un avenir proche.

Analysant la situation sociale et politique des populations de pêcheurs, Nalini Nayak en tire des conclusions qui portent loin : une bonne partie des problèmes des pêcheurs côtiers seraient la conséquence du développement des grandes flottes qui sont la propriété de puissants intérêts capitalistes, lesquels cherchent, à la faveur de politiques de libre échange à tout va, à privatiser à leur profit les ressources halieutiques.

Je peux me tromper, mais j'ai l'impression que Nalini Nayak en conclut que les organisations de pêcheurs de par le monde devraient se retrouver pour défendre pêche, à savoir les intérêts de tous les pauvres, les exploités, les opprimés, déstabilisés encore plus par une « mondialisation qui mine les sociétés humaines ».

J'ai eu le sentiment que Nalini Nayak pleurait sur le pot de crème renversé, sur l'espoir déçu d'une alternative globale au capitalisme. Elle est dépitée de sentir l'absence d'une alternative crédible à la mondialisation. Pour ma part, je pense que dans un avenir proche il n'y a pas d'alternative à portée de main.

Nous devons par contre concentrer nos efforts pour corriger les errances incontrôlées des grandes entreprises capitalistes et de la mondialisation qui les sert bien. Dans le secteur de la pêche, nous devons soutenir les petits entrepreneurs, leurs familles, les employés et les

communautés, qu'ils pêchent avec des pirogues comme au Sénégal, avec un *kattamaram* comme en Inde ou qu'ils soient pêcheurs de homard comme au Canada.

La plupart des pêcheurs n'ont pas une démarche intellectuelle qui cherche à aller au fond des choses. Ils n'ont pas la vision large des penseurs qui scrutent la sphère politique et sociale. Ils s'occupent de leur quotidien et des moyens de survivre aujourd'hui puis demain.

Une saison de pêche c'est beaucoup de temps. Il serait probablement bien difficile de mobiliser les pêcheurs pour des batailles internationales, mondiales. Mais ils n'ignorent pas des horizons politiques plus restreints car, plus que d'autres, ils savent que la gestion des pêches ça consiste surtout à contrôler l'accès à la ressource et à attribuer à tel ou tel secteur les profits que peuvent générer les ressources disponibles. Michael Belliveau donne de bons exemples de réflexions de pêcheurs à ce sujet et de la façon dont ils réagissent sur le plan politique.

Il parle du dilemme du développement : tout développement se fait au détriment de quelqu'un d'autre. Aujourd'hui les choses sont un peu plus compliquées. Parce que beaucoup de stocks sont pleinement exploités ou surexploités, le développement passe, dans l'esprit de bien des gens, pour une des manifestations du Mal.

Ils estiment qu'ils faut brider, réduire les activités de pêche et parfois carrément tout arrêter. La question qui se pose est la suivante : ces réductions d'activité se feront au détriment de qui ? Le dilemme du développement ne me pose pas de problème, en tout cas pas lorsque le développement aide les petits pêcheurs à se refaire une santé, à obtenir un meilleur accès aux ressources des eaux littorales et côtières, lesquelles seront autrement exploitées par des navires étrangers à leur région, à leur pays ou même à leur continent.

En 1991, dans la contribution que j'avais présentée à Kochi, Inde, lors d'un séminaire national sur la pêche à faible énergie, j'avais parlé de ce que j'appelle le Principe de répartition de MB-Y :

- 1) Tout le poisson qui peut être pris par des pêcheurs artisans doit être pris uniquement par des pêcheurs artisans ;
- 2) Tout le poisson qui ne peut être capturé par les pêcheurs artisans mais qui peut être capturé par les pêcheurs à petite échelle qui commer-

cialisent leur production doit être capturé uniquement par des pêcheurs à petite échelle ;

- 3) Tout le poisson qui ne peut être capturé par les pêcheurs à petite échelle qui vendent leur production mais qui peut être capturé par des bateaux de taille moyenne doit être capturé uniquement par des bateaux de taille moyenne ;
- 4) Seulement les ressources qui ne sont accessibles à aucune des catégories ci-dessus, qui ne peuvent être prélevées, manipulées et transformées de façon satisfaisante par elles pourront être attribuées à la pêche industrielle, la pêche à grande échelle.

J'admets qu'il s'agit là de propos et de normes plutôt idéalistes. On pourra y trouver au moins une ligne directrice.

Le cœur de la discussion dans *Conversations* porte sur le rôle des organisations et la question des organisateurs externes, d'une part par rapport à des facteurs extérieurs (gouvernement, sponsors, intérêts opposés, organisations rivales), d'autre part par rapport à leurs adhérents déclarés ou potentiels et la population en général.

C'est ce dernier aspect qui m'a intéressé le plus, avec ces propos de Aliou Sall déclarant qu'il ne se souvient pas que les pêcheurs lui aient une seule fois demandé de venir les aider. Cela interpelle les « activistes » qui pensent être indispensables.

Voici l'éternelle question : est-ce le veau qui a faim ou est-ce la vache qui a envie de le nourrir ? Dans notre cas, il semble qu'il y ait davantage de vaches à arriver le pis plein que de veaux désireux de téter. Il y a à cela un certain nombre de causes, historiques et autres. L'erreur sur la nature du lait n'explique pas tout.

Il y a plus de 800 ans, Maimonide, un grand médecin et philosophe juif, écrivait des conseils destinés aux étudiants en médecine. La première préoccupation du médecin, disait-il, doit être de ne pas faire de mal à son patient.

On pourrait conseiller la même chose aux organisateurs et aux activistes venus de l'extérieur : prière de ne pas faire de dégâts chez les pêcheurs. Si on les pousse à participer à des projets de développement mal conçus, ils risquent de perdre leurs maigres ressources financières dans des achats de matériel inutile et des initiatives irréalistes. Et parfois même ils risquent leur

vie à participer à des manifestations hasardeuses et violentes. Ceux qui vont souffrir, sur le plan économique et autrement, ce sont les pêcheurs. Nous qui venons de l'extérieur, qui les avons conduits dans une direction risquée, sans le vouloir évidemment, nous n'allons pas avoir moins à manger du fait de l'échec, et nos enfants n'iront pas pieds nus à l'école. Ce sont « nos clients » qui paieront la casse à cause de nos erreurs.

Il est arrivé plusieurs fois que les pêcheurs disent aux gens venus de l'extérieur de s'en aller et de ne pas revenir. Parfois c'était avant, parfois c'était après que le mal eut été fait, qu'eux-mêmes et leur cause et leur communauté aient eu à souffrir. Ce n'était pas voulu évidemment, ça se faisait toujours avec de bonnes intentions.

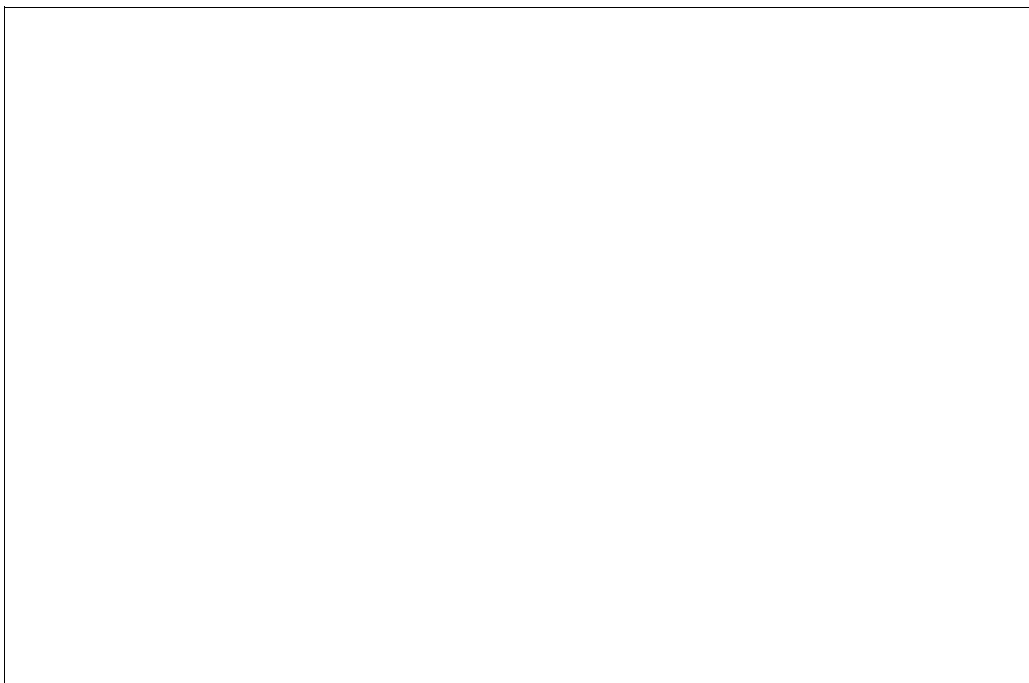
Il n'y a pas longtemps, un anthropologue est arrivé dans une communauté de pêcheurs. Il a été bien reçu et il était tout décidé à aider ces gens à résister aux méthodes de gestion choisies par le gouvernement et qui allaient finir par les chasser de l'endroit où ils vivaient.

Lorsque les pêcheurs ont découvert que ce même anthropologue avait participé à une étude selon laquelle les droits de pêche traditionnels revendiqués par les pêcheurs et leur droit de préserver leur mode de vie traditionnel ne sont peut-être pas fondés car il faut plusieurs générations pour établir des « droits historiques » (plus anciens donc que ceux que la pêcherie pourrait présenter), ils ont été très en colère. Or qu'appelle-t-on « tradition » ? Ce qui se réfère à une certaine chronologie ou bien ce qui apparaît comme tel dans l'esprit des gens ?

Parfois des gens réagissent et se lèvent spontanément, comme le dit Nalini Nayak à propos de l'Inde. Ensuite arrivent des activistes de l'extérieur qui les aident à officialiser leur groupement. Les mouvements populaires spontanés naissent généralement sous la pression de besoins immédiats, tangibles, reconnus par les populations. C'est pour cela que les adhésions seront rapides et nombreuses. Les besoins réels vont déterminer la nature des adhésions et les objectifs et le champ d'action de l'organisation.

Toutes sortes de groupements

Il peut y avoir toutes sortes de groupements chez les populations de pêcheurs : union syndicale, groupement de petits patrons-pêcheurs, programme de crédit, coopérative, entreprise de commercialisation, mutuelle d'assurance... Les choix seront motivés par les normes sociales qui ont cours, les traditions, la



culture. Certains groupements traditionnels peuvent constituer un cadre acceptable pour assumer de nouveaux objectifs. Pour ma part, le succès des organisateurs repose à la fois sur le type d'organisation qui les reçoit et aussi sur le soin qu'ils auront mis à identifier les divers groupes de « clients ».

Par exemple, la plupart des petits patrons, qui travaillent dur et gagnent peu, sont aussi employeurs et ont une vision capitaliste. Il leur arrive de réclamer des indemnités de chômage pendant la saison creuse et parfois d'en bénéficier.

Mais il serait trompeur et inutile de parler ici de « classe ouvrière » synonyme de prolétariat. Leurs employés, généralement rémunérés à la part, n'ont peut-être que partiellement des préoccupations de prolétaires vis-à-vis des objectifs de profit de leur employeur car, surtout dans les pays du Sud, certains d'entre eux sont peut-être son fils ou un apparenté. Ils préfèrent donc faire cause commune avec le propriétaire plutôt que de participer à une association susceptible de lui tenir tête.

Pour que leur action soit productive, les organisateurs devront s'appuyer sur ces petits patrons. Dans bon nombre de pays du Sud, ils sont pauvres, selon les critères occidentaux en tout cas. Ils veulent absolument garder à flot leur petite entreprise pour faire vivre, même petitement, leur famille et leur équipage.

En général, les pêcheurs ne cherchent pas à maintenir leur organisation uniquement

pour rester organisés. Qu'une organisation s'arrête de fonctionner à partir du moment où les gros problèmes ont été résolus ou qu'elle continue à exister et à agir, cela dépend de caractéristiques particulières de l'endroit, du moment et des gens qui sont dans le coup.

Michael Belliveau fait remarquer qu'après un échec, il faut parfois une génération pour que l'organisation redémarre. Il peut arriver (et cela déplaît sans doute aux leaders extérieurs) que des leaders locaux s'opposent à l'idée d'une association ou d'un rapprochement avec d'autres structures, d'autres organisations qui ont des objectifs plus larges sur le plan national ou international, débordant même du milieu de la pêche.

Nalini Nayak dit que cela s'est produit en Inde. Je suis d'accord avec Michael Belliveau qui estime qu'un rapprochement avec des structures externes, des Ong écologistes ou des institutions liées au gouvernement ne peut être que très mal vu par les adhérents présents et à venir.

Donc la première chose à faire pour ceux qui se proposent d'aider les pêcheurs c'est de savoir quels sont réellement, aux yeux des pêcheurs eux-mêmes, les problèmes les plus importants. A partir de là on pourra ensuite élaborer un programme d'action et se contenter d'aider les pêcheurs à le mettre en œuvre.

Les activistes de l'extérieur doivent comprendre qu'ils sont continuellement sous le regard de ces populations. Certains tirent de mauvaises conclusions de

l'apparence extérieure et du faible niveau d'instruction de tous ces petits pêcheurs. Or pour se faire vraiment accepter, ils devront convenir qu'ils ont affaire à des gens qui sont généralement braves, intelligents et sages. Il faut que les pêcheurs soient braves pour affronter la mer, intelligents pour pouvoir localiser et capturer le poisson, sages et prudents pour préserver leur vie et rester dans le métier.

Dans les communautés de pêcheurs, les sociologues et les activistes - qu'ils soient chercheurs ou « agents du changement » - sont souvent confrontés à une réalité que (pour exprimer simplement leurs sentiments plus ou moins divulgués) ils « n'aiment pas ». Il s'agit des stratifications sociales et économiques qui se font jour dans les populations de pêcheurs. Nalini Nayak fait état de ce phénomène qui s'est renforcé à la suite de l'introduction de technologies nouvelles, notamment la motorisation des bateaux de pêche. Michael Belliveau cite une autre cause : l'accès exclusif à une pêcherie plantureuse de crabes des neiges dont bénéficient des propriétaires de bateaux peu nombreux mais influents.

Cette stratification constitue une difficulté majeure pour les organisateurs confrontés ainsi à des conflits d'intérêts intra-communautaires qui provoquent un affaiblissement des sentiments de solidarité et des humeurs hostiles. Elle a empoisonné bien des projets de développement de la pêche et des communautés, et aussi et partout la vie des organisateurs eux-mêmes. Le plus souvent ce sont les « grosses têtes » qui prennent la parole pour les autres et assument le rôle de leaders pour l'ensemble de la communauté. Les activistes venus de l'extérieur et qui cherchent des « partenaires » au sein de cette population tombent parfois dans le panneau.

Autre danger tout aussi important pour nos candides intervenants : les frictions internes au sein des communautés ou entre communautés. Elles ont fréquemment leur origine dans de vieilles querelles claniques, tribales ou familiales qui ont dégénéré. J'ai vu des villages entiers de pêcheurs partir en fumée pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec les problèmes sociaux, économiques et politiques que l'organisation et ses projets tentaient de résoudre. Il s'agissait uniquement de conflits inter-religieux, inter-tribaux ou intra-communautaires.

Je pense que le débat de *Conversations* à propos du rôle des femmes de la pêche aurait pu être plus fructueux, mis à part les tentatives de généralisation. Je suis d'accord

avec Aliou Sall qui n'est pas en faveur d'une généralisation. Il dit que « la participation des femmes aux processus activés par les mouvements sociaux et les organisations, de même que leur capacité à participer, dépend essentiellement de la place qu'elles occupent dans les pêcheries » et de la « condition sociale des femmes en général », ce qui n'est pas directement lié aux affaires de pêche.

Prenons l'exemple des transformatrices et mareyeuses d'Afrique de l'Ouest (puisque presque tous sont des femmes), celles qu'on appelle les « fish mammies ». En matière de niveau de vie et de conditions de travail, elles ne peuvent évidemment pas se comparer aux femmes des communautés de pêcheurs du Canada ; mais, par rapport aux pêcheurs (qui sont des hommes pour la plupart), elles m'apparaissent en situation de force.

Dès que les pirogues sont au sec, les femmes s'empressent d'enlever le poisson pour aller le préparer. Elles fument la marchandise, s'occupent des provisions de bois, vont vendre leurs produits au marché ou l'apportent chez le grossiste. Elles aident à l'achat de l'équipement, du carburant, de sorte que le pêcheur doit généralement de l'argent à sa femme, sa sœur ou à d'autres femmes. C'est une façon pour ces femmes de s'assurer de la production du pêcheur endetté. Bref, ce sont les fish mammies qui tiennent les cordons de la bourse.

Sur le plan social, chacune est (ou essaie d'être) une entrepreneuse indépendante, une travailleuse capitaliste à petite échelle. Certains réussissent et finissent par constituer une entreprise « verticalement intégrée », possédant une ou deux pirogues ou même une embarcation plus grande. Quand elles estiment que c'est nécessaire, elles s'organisent en groupement, en association de femmes du marché, avec généralement à la tête une femme solide. Les objectifs de ces structures sont généralement bien définis et restreints.

Nalini Nayak parle de ce genre d'associations en Inde et Aliou Sall dit que les femmes, inquiètes pour leur approvisionnement en sardinelle (un poisson indispensable pour leur activité) ont poussé le syndicat général à protester contre le gouvernement sénégalais qui avait autorisé les navires européens à exploiter cette espèce.

Conditions de travail pénibles

La plupart de ces femmes travaillent dans des conditions vraiment pénibles, à s'activer autour de fours ouverts. Il y a le danger de l'incendie qui peut se propager rapidement aux cases, aux maisons et à tout le village :

c'est souvent arrivé. Il y a des répercussions sur la santé, avec des problèmes aux yeux (qui peuvent fréquemment aller jusqu'à la cécité) et des affections respiratoires.

Aucune organisation n'a fait pour les fumeuses autant que les femmes du village de Chorkor au Ghana. Dans les années 1960, elles ont popularisé un four de fumage conçu par Bentzion Kogan, un Israélien expert dans la transformation du poisson et qui travaillait pour la FAO.

Simple et ingénieux, cet équipement, bien connu depuis sur la côte de l'Afrique de l'Ouest sous le nom de « four Chorkor », a dans une large mesure permis d'écartier les dangers dont on vient de parler, de réduire aussi la consommation de bois par lot de poisson, d'améliorer la qualité du produit.

Construit selon une méthode toute simple avec des matériaux locaux, il a permis, mieux que tout autre équipement importé de ce type, d'améliorer les conditions de travail, la santé et les revenus de ces femmes. Cet exemple de « technologie appropriée » n'a pas tardé à se répandre, d'autant plus que les fumeuses ont pu bénéficier de petits prêts pour en construire dans leur cour après avoir été séduites par des démonstrations convaincantes. Cela est un bon exemple d'association visant à parvenir à des objectifs concrets et réalisables. L'adhésion à une organisation ouverte aux hommes et aux femmes ne serait peut-être pas très utile pour les fumeuses car les besoins ne sont évidemment pas identiques à ceux des pêcheurs, et les intérêts sont souvent contradictoires.

Autre exemple, également en Afrique de l'Ouest : la création de coopératives appuyées à la fois par des agences d'aide internationales et des Ong. Certaines de ces coopératives ont enlevé les activités de commercialisation aux petites mareyeuses individuelles pour les confier aux hommes qui dirigent ces entreprises. Je me suis rendu compte que dans certains cas (sur les rives du lac Victoria par exemple) cela a été l'un des buts recherchés (bien que non dit) des militants de la coopérative et de ses gestionnaires.

On est bien obligé de regarder les réalités en face : des techniques de plus en plus efficaces sont en train de se développer, on ne peut arrêter le progrès scientifique et technologique. Il nous faut une nouvelle stratégie qui, sans se perdre dans des luttes futiles à la manière des Luddites, permettra de préserver les intérêts des petits pêcheurs côtiers et de sauvegarder les communautés.

Je vais considérer le problème sous deux aspects : d'une part, l'introduction de technologies modernes dans la pêche artisanale et d'autres secteurs à petite échelle, l'attribution de la ressource, d'autre part.

Au cours de la seconde partie du XXème siècle, on a beaucoup parlé de technologie appropriée. On observait, d'un côté, des agents du changement, des techniciens, des consultants, des militants politiques, des sociologues, des spécialistes du développement en train de rédiger des livres et des communications savantes (avec quelle application !), en train de se chamailler entre eux aussi, de critiquer l'approche de l'autre, et en face les pêcheurs qui n'ont pas tardé à faire leur choix et qui semblaient se référer à des critères très différents de ceux des gens de l'extérieur (ceux qui cherchaient à introduire de nouvelles méthodes et ceux qui étaient contre les moyens modernes).

Les pêcheurs ont rapidement adopté le moteur hors-bord et les filets en nylon parce qu'ils estimaient que c'était un investissement rentable. Aliou Sall dit bien que le moteur hors-bord a révolutionné la pêche artisanale des pays du Sud et « permis aux petits pêcheurs d'élargir leur territoire et d'entrer en concurrence avec la pêche industrielle ».

Dans les pays du Sud, beaucoup de pêcheurs artisans et à petite échelle n'ignorent pas l'intérêt du sonar et du GPS, sans oublier le téléphone portable. Dans un article publié en 2003 dans la revue MAST, John Kurien dit que cet objet est en train de se répandre sur les côtes de l'Inde et qu'on le trouve même sur des *kattamaram*.

Que choisir ?

Les fabricants qui ont pu fournir du matériel fiable à prix raisonnable et des services après-vente convenables ont vu leur marché se développer grandement. Il devenait oiseux de savoir si le moteur hors-bord était une technologie appropriée ou pas. Les vrais problèmes c'était peut-être la façon dont ces équipements ont été introduits, financés, entretenus et comment atténuer les effets de cette évolution sur le plan social.

Je ne crois pas qu'on puisse trouver une idéologie, définir une stratégie capables d'arrêter la marche du progrès (soutenu par les éléments les plus jeunes et les plus instruits) dans le secteur de la pêche.

Les organisations de pêcheurs et leurs supporteurs extérieurs devraient donc se préoccuper surtout de deux choses : comment ces gens peuvent-ils tirer profit des nouvelles techniques, comment améliorer

les conditions financières de l'achat et la qualité du service après-vente.

J'ai vu dans les pays du Sud comment les nouvelles technologies parviennent dans la pêche artisanale et à petite échelle. Trop souvent, les pêcheurs doivent payer des intérêts très élevés sur les emprunts que nécessite l'achat du matériel convoité. Parfois le remboursement se fait en argent, mais le plus souvent ils remettent leur production au prêteur, le prix étant alors inférieur à ce qu'ils auraient pu obtenir sur le « marché libre ».

Les supporteurs venus de l'extérieur n'aiment peut-être pas tous « les avancées technologiques » qui gagnent aussi les communautés de pêcheurs. Mais si on laisse les choses en l'état, on n'empêchera pas la marche du progrès, et les conditions très difficiles de l'acquisition du matériel persisteront.

Si l'on veut soutenir les populations de pêcheurs on ferait donc bien de leur fournir un appui pour qu'ils puissent progresser sur le plan technique, obtenir leur matériel dans des conditions d'emprunt normales, avec des taux d'intérêt officiels. On ferait bien de les aider pour faciliter leur accès à des zones de pêche où ils se trouvent en concurrence avec des gros bateaux venant d'ailleurs.

Il semble bien difficile de stopper le processus de mondialisation. De plus en plus de pays vont entrer dans le mouvement et la chose va s'étendre encore, mais sa nature va probablement évoluer. L'attitude égoïste des puissances économiques représentées par l'Organisation mondiale

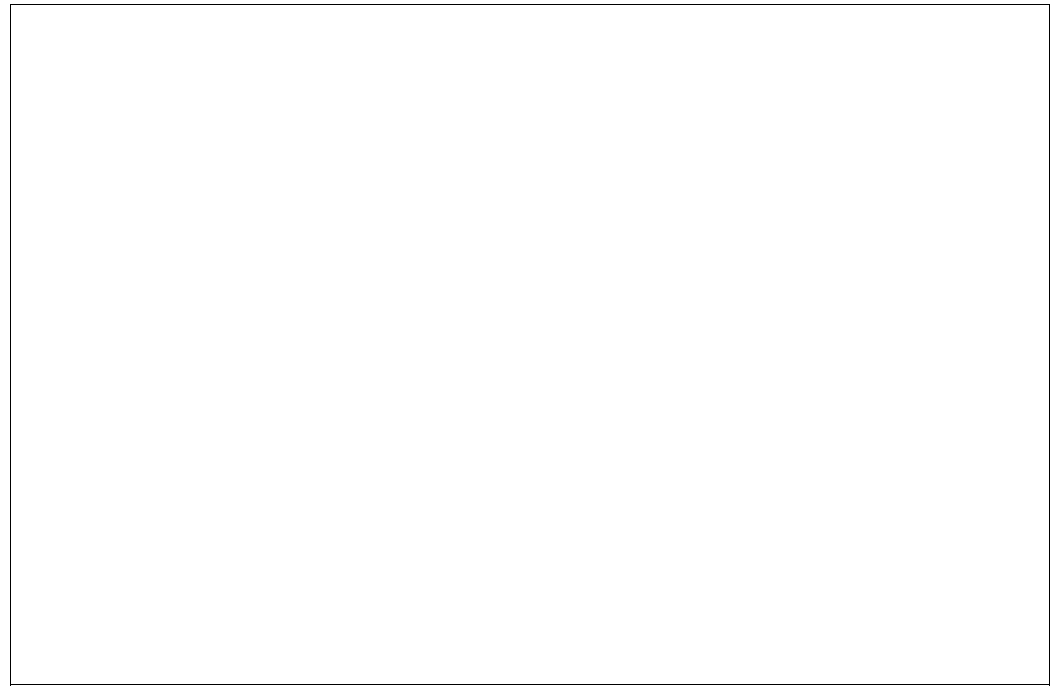
du commerce et ses politiques néolibérales pour le moment tenues en respect par les pays du Sud et des divergences internes) cédera peut-être un jour la place à des stratégies plus équitables. Essayer d'arrêter la mondialisation et essayer d'arrêter l'évolution technologique c'est tout comme. D'autant plus que les deux phénomènes s'interpénètrent.

Structure internationale

L'un des éléments clés de la mondialisation —l'Internet— permet d'établir à l'échelle mondiale des liens personnels, d'affaires ou politiques, d'échanger librement des informations, des connaissances, des points de vue. C'est l'un des supports de la mondialisation et il porte les germes de constants changements, d'un nouveau développement. Les organisations de pêcheurs (travailleurs de la pêche) locales et nationales pourraient-elles se hisser aussi au niveau mondial ?

On sait qu'on a tenté la chose mais que l'entreprise a échoué, pour des raisons qui ont été déjà analysées dans la revue Samudra. A mon avis, la rupture a été provoquée par des attentes trop fortes en matière d'unification et d'objectifs communs, en plus de la question du leadership Nord ou Sud. A-t-on vraiment besoin d'une collaboration à l'échelle mondiale ? Si la réponse est oui, que faut-il faire ?

Lorsque dans les forums internationaux se déroulent des débats qui auront des répercussions sur la vie des pêcheurs, il serait bon de pouvoir se reposer sur une structure unifiée multinationale qui mettra



en avant les intérêts des pêcheurs. Cela peut être, au début tout au moins, une fédération souple d'organisations, d'associations nationales et internationales, dotée d'un programme d'action suffisamment général pour permettre aux divers groupes de se sentir à l'aise sous ce chapeau. Il y aurait un secrétariat chargé de la coordination et composé de représentants de toutes les organisations membres, et une présidence tournante.

Une telle structure devrait pouvoir éliminer la plupart des points de friction et offrir à tous les membres un statut égal, un même droit d'expression, une même image en même temps qu'une pleine indépendance. Il se pourrait même qu'une telle structure dure et agisse pendant de nombreuses années.

Cet article a été écrit par Menakhem Ben-Yami (benyami@actcom.net.il), conseiller pour la pêche indépendant, basé en Israël

Garder l'esprit critique

A la lecture de *Conversations* un militant sud-africain estime qu'il faudra trouver de nouvelles façons de partager les leçons de l'expérience avec les collègues et les camarades de travail

J'ai participé au stage de formation organisé par l'ICSF en août 2003 à Chennai, Inde, à l'intention des travailleurs de la pêche et des Ong sur le thème de *l'information qui rend plus fort*. A cette occasion on nous a présenté le livre *Conversations*, l'un des nombreux documents publiés par ce collectif pour partager entre les militants, les chercheurs et d'autres qui travaillent auprès des pêcheurs les leçons de l'expérience et les stratégies envisageables. J'ai lu ce texte le soir et entre les ateliers, d'abord à Chennai puis dans le train de Trivandrum où le groupe allait passer une semaine sur le terrain. On a rendu visite à des villages et des associations dont parlait Nalini Nayak, l'une des trois personnes qui débattent dans ce livre.

Cette lecture a déclenché en moi une réflexion profonde, à la fois personnelle et professionnelle. Le sentiment de soulagement et de réconfort que j'avais à mesure que j'avais dans ce texte remarquable est toujours avec moi, plusieurs mois plus tard. L'histoire des pêcheries et des environnements que nous avons parcourus de l'extérieur pendant ces quelques jours, à travers les échanges particulièrement stimulants entre stagiaires venus de sept pays différents et les pêcheurs qui nous accueillait, est ainsi bien inscrite dans ma tête et matérialise des lieux rencontrés dans *Conversation*.

J'ai essayé de comprendre ce sentiment de soulagement et d'en faire part à mes collègues. Cela vient en partie du fait qu'on a parlé ensemble de problèmes communs, qu'on a échappé à la solitude de nos pensées censurées, de nos frustrations mal exprimées, de nos doutes lancinants quant à la nature et aux principes du monde de la pêche dans lequel nous travaillons, avec pratiquement aucune occasion de partager nos inquiétudes avec d'autres. Mon soulagement s'explique encore davantage par la façon dont la conversation me rappelle que ma réflexion personnelle est politique et que mon environnement politique détermine la façon dont je travaille et ma personnalité. La manière dont les

protagonistes réaffirment cette évidence ancienne et familière, mais d'une façon nouvelle, y ajoutant des éclairages venus de leur expérience de militants, de théories sociales et psychologiques, de théories politico-économiques anciennes et d'observations sur le contexte mondial, tout cela permet de mieux comprendre, même si ce n'est pas dit explicitement, ce que nous devrions faire pour mieux nous défendre contre les forces qui aujourd'hui dominent le monde et qui de façon subtile et insidieuse nous dévorent.

Le livre tire sa force de la mise en commun de toutes ces idées sur le monde de la pêche, d'abord entre les trois interlocuteurs puis avec ses lecteurs. Je suis une Sud-africaine blanche des classes moyennes et je travaille dans une Ong qui œuvre dans le secteur de la pêche. Et j'ai été plutôt surprise d'entendre ces trois interlocuteurs parler de long en large de problèmes que je croyais réservés au contexte politique et social particulier de l'après apartheid. C'était à la fois réconfortant et dérangeant de constater que les conditions qui sont les nôtres en Afrique du Sud, sur la côte, dans nos organisations et sur le plan national apparaissent aussi dans les trois autres contextes dont on nous a parlé. Et nous rejoignons ici l'un des thèmes évoqués dans ce livre : les effets de la mondialisation sont multiples et il est essentiel d'échanger les réflexions sur les façons d'affronter les défis.

Prendre conscience de ses motivations

Ces trois militants de *Conversations* montrent bien l'importance de la prise de conscience de la nature politique de sa personnalité. On voit ce qui les a poussés à agir, le courage qu'il faut pour donner un nom à nos motivations souvent inconscientes, on voit mieux les mythes que nous véhiculons en matière d'anthropologie des pêches, les pulsions inconscientes qui poussent certains à consacrer leur énergie à ce secteur particulier.

J'ai été étonnée de leur capacité à parler des contradictions de leur propre travail, surtout dans le rôle de « supporteurs » et

d'intervenants. Et cela d'autant plus que je suis dans un pays où, après les élections démocratiques, il était très mal vu de critiquer le gouvernement : les loyaux « camarades » doivent rester dans le rang et soutenir le Congrès national africain. De plus en plus, la critique est mal acceptée.

Les organisations qui se laissent aller à critiquer sont accusées de vouloir déstabiliser le gouvernement, d'être des gens d'extrême gauche. Actuellement la réflexion sur les valeurs, la stratégie, la tactique est bien limitée. Nous parlons avec nostalgie de nos batailles passées lorsque beaucoup d'entre nous, au sein de groupes de lecture, débattaient de stratégie et de théories révolutionnaires jusque tard dans la nuit. On trouve dans ce livre des références à la méthodologie de Freire, aux militants qui cherchaient de nouveaux concepts du développement. Depuis 1994, cet exercice de réflexion a en grande partie disparu et a laissé le champ libre à un pragmatisme technocratique. Cela m'a fait du bien d'entendre parler de l'importance des processus et de voir la chose appliquée en Inde. J'ai l'impression que dans mon organisation nous avons perdu le sens de la critique. A la lecture de ce livre et à comprendre toute la valeur de cet exercice, je me demandais comment procéder pour que notre structure fasse de cette façon aussi preuve de réflexion et d'intelligence. Comment s'est exercée la critique dans *Conversations*, comment faire pour transposer cela dans une organisation ?

Bien peu de nos nouveaux agents de développement issus de l'université ont suivi un parcours initiatique politique ou ont participé à la lutte contre l'apartheid. Et pourtant maintenant plus que jamais il faut être informé pour pouvoir faire évoluer les choses, il faut développer son sens politique. Malgré tous les livres qui parlent de méthodologie et de stratégies et qui sont là sur les étagères, il semble que nous ne parvenions pas à créer de telles conditions au sein de l'organisation.

Le programme de formation de l'ICSF était si chargé que nous avons eu rarement le temps d'aborder ces aspects du travail d'organisation dans le secteur de la pêche. Mais en revoyant les choses, je pense que ce thème était toujours à l'arrière-plan des débats contradictoires sur les stratégies de genres et sur la question de savoir s'il faut ou pas travailler avec l'Administration pour mettre en place des projets de cogestion.

J'ai retenu que, pour ces trois militants, il est indispensable qu'il y ait d'abord « un bon niveau » de confiance avant tout engagement en ce sens. Michael Belliveau

cite Winnicot, et moi, avec ma sensibilité de femme, j'ai pensé à la notion de « bon parentage ». Comment au sein de notre organisation pouvons-nous créer des conditions telles que les gens se sentent suffisamment à l'aise pour accepter d'expérimenter des idées, sans avoir peur d'être rejetés ? Comment faire passer chez les travailleurs les attitudes, les valeurs et le savoir-faire qui leur permettront de réfléchir systématiquement aux situations ? *Conversations* ne répond pas directement à cette question mais il laisse entrevoir une réponse en posant des questions et tout au long de la réflexion qui se développe dans cet ouvrage. Nos trois militants paraissent assurément pleins d'expérience et de savoir-faire. Ils sont parvenus à un stade où ils peuvent prendre du recul et jeter un regard apaisé sur leur travail et celui des organisations auxquelles elle et ils ont été si intimement liés.

Insuffisance de la réflexion

Les questions soulevées dans *Conversations* à propos de la nature du champ de bataille dans le secteur de la pêche sont tout à fait pertinentes. En Afrique du Sud, on n'a guère jusqu'à présent analysé le contexte dans lequel la filière pêche s'est développée : mélange de questions raciales, de classes sociales et de genres. Nous avons surtout parlé du passé et de l'inégalité entre les races, mais désormais il faudrait sans doute parler d'intérêts de classes, de monopole et du capitalisme international qui marginalisent les petits pêcheurs. Le débat sur une définition des pêcheurs comme producteurs et entrepreneurs indépendants et le processus évident de prolétarianisation des pêcheurs (différent selon chaque contexte) sont révélateurs des difficultés qu'il y a à organiser ce secteur. Dans la lutte pour la liberté et la démocratie en Afrique du Sud, on considérait que les travailleurs des villes étaient aux premiers rangs et que les ruraux de la côte restaient à la périphérie du combat politique. Cet aspect du passé demeure, et dans ces régions il y a peu de conscience politique et peu de structures vraiment organisées. Dans la filière de production, beaucoup de petits pêcheurs restent isolés, ce qui amplifie encore leur marginalisation.

Qu'est-ce que cela signifie pour une organisation comme Masifundise, qui est une association Noire basée en ville et qui reçoit des financements de donateurs étrangers ? Comment Masifundise peut-il servir de catalyseur et de soutien aux pêcheurs tout en les laissant déterminer les thèmes de l'action, si on passe à l'action ? C'est Aliou Sall qui soulève cette question lorsqu'il dit qu'il est bien difficile de savoir si les travailleurs à qui on offre un appui sont aussi soucieux que leurs « supporteurs » de

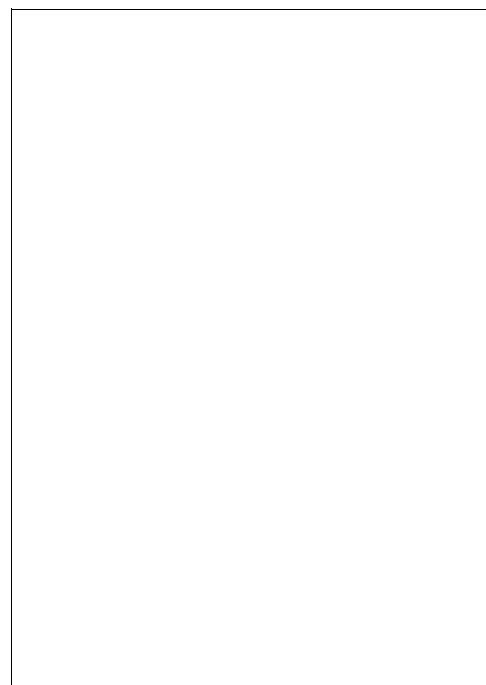
la pérennité de l'organisation. Pour ce qui est de mon expérience personnelle, je peux dire que ces aspects n'ont jamais été abordés dans notre organisation. De telles considérations sont venues de l'extérieur et de penseurs idéologiques. On peut se demander si la durée est vraiment une priorité pour les pêcheurs.

Le terme « organisation transitoire » semble bien pratique pour commencer à conceptualiser une stratégie d'organisation dans le contexte sud-africain qui est celui de Masifundise. A l'heure actuelle, il existe bien peu d'organisations de pêcheurs à base communautaire. Les institutions découlant de la nouvelle politique des pêches ont apporté quelques modifications sur l'identité des pêcheurs traditionnels, qui n'étaient guère organisés dans le passé. La nouvelle législation oblige les petits pêcheurs, les pêcheurs artisans à se constituer en entreprise officiellement déclarée et à élaborer un plan de marche pour pouvoir obtenir des droits de pêche. Je crois qu'au moment de la mise en place de cette politique, Masifundise a commis une erreur en confondant organisation économique et organisation politique parmi les petits pêcheurs. Soucieuses de les aider à obtenir de tels droits (qui donnent lieu à l'attribution de quotas), notre organisation s'est mise à renforcer les capacités des organisations de pêcheurs qui très souvent étaient les structures qui présentaient un dossier de demande de quota.

L'organisation de pêcheurs et les priorités de leurs membres étaient clairement d'ordre économique. Luttant pour obtenir des droits de pêche et marginalisés par l'administration de tutelle, ils devaient de toute évidence réfléchir à la place qu'ils occupaient sur l'échiquier politique. Masifundise en est là, réfléchissant à la meilleure façon d'aider à l'émergence d'un mouvement de pêcheurs, au rôle exact que devrait être le sien dans ce processus.

Les mouvements populaires

Les trois protagonistes de *Conversations* ont bien mis en évidence que la position d'organisations bénéficiant officiellement de subventions par rapport aux mouvements populaires est une affaire délicate. Si l'on tient compte de ce qui se passe au sein du Forum mondial des populations de pêcheurs et dans la perspective du Forum social mondial, il semble probable que le rôle des mouvements populaires dans le secteur de la pêche et leurs relations avec d'autres structures d'appui vont devoir faire l'objet de débats. Michael Belliveau, qui faisait partie de l'Union des pêcheurs des maritimes (UPM/MFU), souligne bien la



problématique d'une organisation qui a choisi de s'intéresser essentiellement à un groupe social particulier, lequel, dans le contexte général actuel du fonctionnement de la société et de la division sexuelle du travail, est masculin. Il laisse entendre que le choix de s'intéresser aussi à la situation des femmes est affaire de stratégie. Il dit que l'UPM/MFU participe déjà à la lutte mondiale dès lors qu'elle s'attaque aux problèmes de ses propres adhérents.

On évite ainsi de soulever les questions de genres inévitables tant à l'UPM/MFU que dans la lutte mondiale. Mais il est impossible d'ignorer les relations de genres dans tous les aspects de notre travail. Si nous estimons que nous ne pouvons pas nous attaquer à toutes les formes d'oppression découlant des relations hommes-femmes (au sein du ménage, au travail, sur le marché et dans notre organisation même), nous devons tout au moins déterminer précisément le champ de bataille qui serait le plus favorable pour les femmes, qui permettra par la suite d'améliorer au mieux les relations de genres dans le secteur de la pêche en général.

En Afrique du Sud, la transformation et la commercialisation du poisson ont été industrialisées depuis longtemps et les femmes, même dans les villages de pêcheurs, sont devenues des ouvrières saisonnières en usine. Masifundise concentre son action sur le secteur artisanal à petite échelle où prédominent les hommes. En plus d'assurer pleinement leur rôle de mères, les femmes accomplissent de nombreuses tâches pour aider le mari dans son travail. La plupart du temps, il n'est pas tenu compte de cette contribution.

Au sein de notre organisation, nous n'avons pas à ce jour réussi à mettre en lumière le travail des femmes dans la pêche, pas réussi à faire prendre conscience aux femmes des droits (personnels ou en tant que conjointe) qui sont les leurs pour ce qui est du terrain, du bateau, de l'équipement, etc. Dans les communautés de pêcheurs d'Afrique du Sud, les comportements violents entre hommes et femmes ne sont pas rares, souvent sous l'effet de l'alcool et de la drogue. Pour les femmes victimes de violences sexuelles, le problème du sida dans ce pays a multiplié les risques. Il faudra bien qu'on réussisse un jour à faire inscrire tous ces problèmes dans le programme d'action des organisations de pêcheurs locales.

Parmi les thèmes débattus par les trois militants de *Conversations*, le problème du choix des politiques est peut-être l'un des plus importants. Etant donné la façon dont le discours politique a répandu les notions de pêche « traditionnelle » ou « de subsistance » ou « artisanale », existe-t-il encore pour les pêcheurs « à petite échelle » un espace pour qu'ils puissent eux aussi s'organiser ?

En Afrique du Sud, la politique des attributions de quotas individuels transférables (QIT), orientée vers l'exportation et favorable aux grosses entreprises a créé d'énormes fractures au sein des communautés de pêcheurs. Certaines personnes entrent en concurrence avec d'anciens collègues de travail sur les bateaux, avec des membres de la famille pour obtenir à tout prix une petite part des droits de pêche qui de toute façon seront limités. Dans bon nombre de villages du littoral, les pêcheurs sont obligés d'aller chercher du travail dans le bâtiment, en abandonnant leur mode de vie habituel. Face à l'expansion des activités touristiques sur le littoral, Masifundise doit choisir avec un soin particulier quels seront ses champs d'action, compte tenu de l'évolution rapide de la rhétorique relative à la « croissance économique ».

Les ressources de la mer et du littoral étant de plus en plus convoitées, notre organisation doit trouver les moyens d'aider les populations concernées à obtenir la reconnaissance de leurs droits. *Conversations* montre bien le danger qu'il y aurait à se laisser guider par des perceptions erronées quant aux soi-disant problèmes communs, identités communes dans le secteur de la pêche. Les militants convaincus qui s'expriment dans cet ouvrage ont exposé les fissures de la notion de cause commune chez les « activistes » et les travailleurs de la pêche. Ma lecture

m'incite pourtant à continuer à travailler avec ces populations et à chercher de nouveaux moyens pour partager notre expérience avec les collègues et les camarades. **3**

Jackie Sunde (jackie@tcoe.org.za),
membre de l'association Masifundise,
Cape Town, Afrique du Sud, nous a
fait part de cette réflexion

Prière de ne pas généraliser

Voici une lettre reçue à la suite de la publication d'un article sur la gestion des pêcheries de cabillaud de l'Atlantique Nord dans le numéro 34 de la revue Samudra

Nous aimerions vous faire part de notre réaction à propos de l'article publié dans Samudra n° 34 (mars 2003) sous le titre *Quelque chose n'a pas fonctionné*.

Ce texte est sans doute intéressant mais il peut aussi, au premier abord, donner l'impression que la gestion des stocks de cabillaud de l'Atlantique Nord a globalement échoué.

Pour ce qui est du stock le plus important, le cabillaud de l'Arctique Nord-Est, la situation est en fait bien différente. Sa biomasse fertile est dans des limites biologiques sûres, selon les conclusions du CIEM/ICES (Conseil international pour l'exploration de la mer). Nous estimons qu'il importe de ne pas généraliser sur la situation réelle des stocks. Disons tout de suite que dans cet article on mentionne clairement la Politique commune de la pêche (PCP) et la Mer du Nord. Pour le lecteur bien informé, il est évident qu'il s'agit d'un secteur particulier de la Mer du Nord et d'un stock précis. Mais certains lecteurs n'auront peut-être remarqué que les mots Atlantique Nord et cabillaud, sans faire la distinction avec d'autres stocks dans d'autres endroits de l'Atlantique Nord, et qui ont des régimes de gestion différents.

Comme vous le savez, on a de plus en plus tendance à faire entrer des espèces et des stocks de poissons et autres organismes marins dans des listes spéciales, lesquelles indiquent qu'il y a danger. On utilise aussi à des fins de marketing la certification pour signifier que tel ou tel stock ou poisson est exploité de façon durable. Cela influe sur les consommateurs. L'un des grands principes de la gestion des pêches c'est qu'on doit se fonder sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Et cela nécessite des approches différentes selon la situation réelle de la ressource, notamment une gestion stock par stock, suivant leurs caractéristiques particulières. Il peut donc arriver que des stocks d'une même espèce soient dans des situations tout à fait différentes. ¶

Ce courrier a été envoyé par Ann Kristin Westberg, directrice générale adjoint, et Brit Fiskness, conseillère principale, Det Kongelige, Fisheriedepartement (postmottak@fid.dep.no), gouvernement de Norvège